

Rapport de gestion de la Municipalité sur les comptes 2023

Table des matières

I.	Préambule	5
II.	Résumé de l'année 2023	5
III.	Autorités	6
	101 Municipalité et secrétariat municipal.....	6
	102 Conseil communal	7
	103 Règlements communaux.....	7
	104 Conventions, concessions, contrats, actes notariés	7
	105 Registre civique.....	7
	106 Justice.....	8
	106.01 Justice de Paix	8
	108 Administration générale.....	8
	108.01.02 Préfecture	8
	108.01.03 Conseil d'Etat.....	8
	108.01.04 Achat/vente de terrains	8
	108.02 Bourgeoisie et naturalisation	8
	108.03 Avis officiels (journal La Balise, etc.).....	9
	108.04 Associations et relations extérieures.....	9
	108.05 Promotion de la Commune (tourisme, concours photos).....	10
	108.06 Réceptions officielles (nouveaux habitants, jeunes citoyens, aînés, etc.)	11
	108.07 Transports et communications	11
	108.08 Personnel communal.....	11
	108.09 Economat, mobilier, information, télécom	14
	108.11 Dons effectués par la Commune	15
	108.12 Fondation Irène Leroy	15
IV.	Finances	16
	202 Comptabilité générale	16
	203 Impôts et taxes (y compris arrêté d'imposition)	16
	204 Service financier	17
	204.04 Emprunts	17
	206 Assurances	17
VI.	Domaines et bâtiments / propriétés communales	18
	303 Domaines communaux	19
	303.02 Forêts, triage forestier de Ballens-Mollens, chemins forestiers	19
	303.04 Jardins communaux	20
	303.05 Ports communaux (Taillecou et places à terre du Coulet)	20
	303.06 Transactions en cours.....	20
	304 Locations de salles.....	20

305 Bâtiments communaux	21
306 Bâtiments publics	21
307 Installations sportives	23
307.01 Infrastructures sportives du Vieux-Moulin	23
307.02 Centre sportif de Marcy.....	23
307.04 Local du Chauchy (ex pompiers)	23
307.05 Plongeoir du Chauchy.....	24
307.06 Terrain multisports – mini-pitch	24
307.07 Stand de tir	24
307.08 Piscine communale	24
307.09 Skatepark.....	25
307.11 Street workout	26
308 Conciergerie	26
VII. Travaux publics, environnement, police des constructions.....	27
401 Urbanisme, architecture	28
401.01 Plans cantonaux.....	29
401.03 Plans communaux.....	29
401.04 Police des constructions	29
401.04.01 Autorisations abattages d’arbres.....	30
401.04.02 Autorisations d’aliénation d’appartements loués	30
401.04.07 Office intercommunal de la police des constructions.....	30
401.05 Protection de l’environnement, nature	30
401.06 Monuments historiques, protection du patrimoine, archéologie.....	32
401.07 Surveillance des chantiers.....	32
402 Routes, voiries	32
402.01 Routes nationales et cantonales	32
402.02 Routes et chemins communaux.....	33
402.05 Parkings, abribus	33
402.09 Voirie, matériel et véhicules, service hivernal	33
403 Cimetière, parcs et promenades	34
403.01 Cimetière (entretien).....	34
403.02 Parcs et jardins publics, places de jeux, mobilier urbain	34
403.03 Code rural et foncier	34
404 Déchets et ordures ménagères	34
404.01 Gestion communale des déchets, taxe sur les déchets	34
404.02 Gestion régionale (Valorsa).....	35
404.03 Conteneurs enterrés	36
405 Egouts et épuration, assainissement, y compris STEPi	37
405.01 Egouts et collecteurs, PGEE.....	37
405.02 STEPi, boues, etc.....	37
406 Cours d’eau et Maison de la Rivière.....	38
406.03 Canal du Bief et Société d’irrigation	38
406.04 Chenaux.....	38
406.05 Rives du lac, entretien des berges, cheminements piétonniers, plages	39
406.06 Maison de la Rivière	39
VIII. Formation, jeunesse, culture, églises.....	40
501 Autorités scolaires.....	40
501.02 Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)	40
502 Etablissements d’enseignement.....	40

	502.01 Groupement primaire (Saint-Prex).....	40
	502.02 Groupement secondaire	40
	502.03 Dérogations d'enclassement	40
	503 Parascolaire	40
	503.03 Orientation professionnelle	40
	503.04 Cantines scolaires, y compris AREMS et APEMS.....	41
	503.05 Devoirs surveillés	41
	504 Transports scolaires.....	41
	505 Jeunesse.....	41
	505.01 Passeport-vacances.....	41
	505.02 Cabane des jeunes, y compris cours de théâtre	42
	505.04 Corps Jeunes Sapeurs-Pompiers	42
	506 Événements sportifs régionaux	43
	507 Associations culturelles régionales	43
	507.01 COV, écoles de musique	43
	507.02 Concerts classiques de la région morgienne.....	43
	507.03 Association des amis de Pietro Sarto	43
	507.04 Fondation pour l'enseignement de la musique FEM	43
	508 Bibliothèque communale	43
	509 Eglises	43
	509.01 Paroisse protestante	43
	509.02 Paroisse catholique	44
IX.	Sécurité publique.....	45
	601 Police	45
	601.02 Police intercommunale PRM	45
	601.02.03 Circulation, signalisation, miroirs, modération du trafic, constats (radars, contrôles de vitesse)	46
	601.02.06 CODIR et Conseil intercommunal PRM.....	46
	601.03 Police administrative	47
	601.03.01 Etablissements publics et commerces.....	47
	601.03.02 Registre des commerçants, entreprises locales.....	47
	601.03.04 Manifestations ponctuelles, permis temporaires, lotos et tombolas (POCAMA) .	47
	601.03.05 Procédés de réclame	47
	601.03.08 Autorisations de stationnement (macarons et autorisations)	47
	601.04 Police sanitaire	47
	601.04.01 Contrôle des denrées alimentaires	47
	601.04.02 Bétail et agriculture, y compris feu bactérien et chenilles processionnaires	48
	601.04.03 Commission d'hygiène et de salubrité	48
	602 Contrôle des habitants, bureau des étrangers	48
	602.01 Contrôle des habitants	48
	602.02 Bureau des étrangers	48
	603 Inhumations, gestion administrative du cimetière	48
	603.01 Registre des décès	48
	604 Service de défense incendie et de secours, protection civile	49
	604.01 SIS Morget	49
	604.02 Protection civile région Morges	49
X.	Affaires sociales.....	50
	701 Aide sociale	50
	701.00 Autres organismes	50

	701.01 Entraide familiale	50
	701.02 Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).....	50
	703 Santé publique	50
	703.01 Prévention (alcoolisme, drogue, plan canicule, vaccinations).....	50
	703.02 Hôpital régional, service d'ambulance.....	51
	703.04 CMS Saint-Prex.....	51
	703.05 AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)	51
	703.06 Fondation de La Côte	51
	704 Logement	52
	704.01 Coopérative d'habitation	52
	704.02 Expulsion	52
	706 Accueil de la petite enfance	52
	706.01 AJEMA	52
	706.02 Association du Cerf-volant (garderie et UAPE)	52
	707 Sécurité au travail	52
XI.	Services industriels	53
	802 Service des eaux.....	53
	802.01 Plans du réseau, PDDE	53
	802.02 Approvisionnement, production (sources, zones de protection).....	54
	802.02.01 Réservoir de l'Épine	54
	802.02.02 Station de pompage du Vieux-Moulin	54
	802.03 Distribution et installation, compteurs.....	55
	802.04 Clients et abonnements	55
	802.05 Analyses, contrôles	55
	802.06 Bornes hydrantes	56
	803 Service de l'électricité	56
	803.02 Romande Energie	56
	803.03 Éclairage public	56
	803.05 Pénurie d'électricité.....	56
	805 Service chaleur-force, chauffage à distance	57
	806 Energies renouvelables	57
	807 Télé réseau, son, images.....	57
	807.01 Télé réseau.....	57
XII.	Vie associative locale, événements, documentation sur la Commune	58
	901 Sociétés locales	58
	902 Festivités, manifestations locales, commémorations.....	58
	902.00 Festivals divers	59
	902.01 St-Prex sur les Quais.....	59
	902.02 Fête du 1 ^{er} août.....	59
	902.04 P'tits Marchés	59
	902.05 Chantée des écoles	59

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de la Municipalité, ainsi que les comptes communaux pour l'année se terminant au 31 décembre 2023.

Ci-dessous, vous trouverez un résumé des principaux événements de l'année écoulée. Nous avons ensuite repris neuf grands thèmes.

II. Résumé de l'année 2023

L'année 2023 est en ligne avec la vision 2021-26. La Municipalité poursuit activement les projets sur les différents axes fixés, avec une priorité pour la transition énergétique débutée en 2022. Le dossier énergétique reste un élément-clé, afin d'optimiser les coûts et d'augmenter notre indépendance dans un marché devenu très complexe et parfois chaotique. Plusieurs préavis ont été déposés pour équiper nos bâtiments de panneaux photovoltaïques.

Les travaux de rénovation des bâtiments communaux Pont-Levis 14 et Grand-Rue 1, ainsi que de la place de l'Horloge ont enfin débuté et devraient permettre aux Saint-Preyardes et Saint-Preyards de retrouver une belle place de village.

Un énorme travail a été fait sur les différents plans d'affectation comme «Le Motty», «Gare Sud», «Le Signal», ainsi que «En Fraid'Aigue», «Rives Sud», et la modification du PGA (MPGA) «Aux Saugettes» et «En Marcy». L'un des objectifs de ces trois dernières planifications est le redimensionnement de la zone à bâtir à vocation d'habitat hors périmètre de centre. La révision formelle du plan d'affectation communal (PACom) sera envisagée, quant à elle, une fois ces dossiers suffisamment avancés.

Cette année 2023 a été marquée par de nombreux changements au sein de l'administration. Ceci est certainement dû à un effet postpandémie, mais également à une analyse externe sur le dimensionnement des effectifs, afin de savoir si le volume de ressources est adéquat pour la réalisation satisfaisante de toutes les prestations. Le résultat de ce rapport a mis en lumière certains manquements ou faiblesses, mais a aussi confirmé que globalement l'environnement de travail est décrit comme fonctionnel et confortable. Dans l'ensemble, les collaborateurs estiment avoir les compétences pour exercer leurs activités. Ils éprouvent du plaisir et apprécient leur travail. Le service administratif a été réorganisé, le service des ressources humaines renforcé et un transfert entre services effectué, ce qui a permis de mettre en place un nouvel organigramme.

Les 50 ans du prix Wakker, décerné par l'association Patrimoine suisse à la Commune en 1973 «pour avoir su préserver l'aspect caractéristique de son centre historique par des mesures légales appropriées». ont été célébrés le 25 juin, sous un soleil radieux, dans la magnifique propriété entourée de son jardin classé monument historique, le Manoir de la famille von Overbeck, un lieu absolument exceptionnel. Merci à Jan et Martine de nous avoir fait profiter de ce lieu d'exception.

Une nouvelle autre manifestation a eu lieu le 7 octobre. Il s'agit du British Car Meeting. Nous n'aurions pas pu rêver plus belle journée. Il faut remercier les citoyens pour leur sens de l'hospitalité sincère, les sociétés locales pour leur collaboration et le personnel communal pour son travail. Une phrase dans l'article double-pages de la Revue automobile nous a vraiment fait plaisir: «Saint-Prex nous a offert une belle leçon sur la manière dont devrait fonctionner l'hospitalité partout en Suisse».

III. Autorités

La parole à... Stéphane Porzi, Syndic

A l'heure de tirer le bilan annuel de cette année 2023, je souhaite remercier notre Conseil communal. Malgré la diversité de nos idées, les débats sont toujours positifs et intéressants. Le climat, lors des séances avec les diverses commissions, est toujours courtois. Le sens des responsabilités des membres du Conseil et la recherche de la bonne solution pour notre Commune sont essentiels pour l'avenir de Saint-Prex. Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous félicite et vous remercie de votre soutien très précieux pour la gestion de notre Commune.

Il revient aussi à nos 81 collaboratrices et collaborateurs, que je remercie chaleureusement, le mérite du bon déroulement de cette année 2023, mettant en évidence l'importance de leur engagement pour le fonctionnement, mais également pour l'image de notre collectivité. Les services communaux jouent un rôle essentiel dans la vie quotidienne des citoyens. Assurer la continuité de ces services, même en période de sous-effectifs ou de réorganisation, garantit le bon fonctionnement de la communauté. Et bien sûr, j'adresse aussi, à chacune et chacun de mes collègues de la Municipalité, mes vifs remerciements pour les tâches accomplies et la richesse de nos échanges.

Nous devons demeurer prudents dans le développement de notre Commune que nous souhaitons néanmoins à l'avant-garde dans certains domaines, dont celui du vivre ensemble dans un cadre offrant les meilleurs services, infrastructures et prestations à la population, aux sociétés locales, entreprises et tout acteur de notre belle Commune de Saint-Prex.

En réitérant ma reconnaissance et mes remerciements à chacune et chacun d'entre vous pour le travail accompli tout au long de cette année 2023, je vous transmets mes meilleurs messages et me réjouis de poursuivre, si bien entouré, nos divers projets.

101 Municipalité et secrétariat municipal

M. Stéphane Porzi occupe la fonction de Syndic depuis le 1^{er} juillet 2021. Il est appuyé par M. Anthony Hennard, vice-syndic, ainsi que M^{mes} Véronique Savioz, Anouk Gäumann et M. Jan von Overbeck, municipaux.

La Municipalité est organisée de la façon suivante:

M. Stéphane Porzi, Syndic	Administration générale, ressources humaines, piscine et sociétés locales
M. Anthony Hennard, vice-syndic	Service administratif, finances, écoles et social
M ^{me} Véronique Savioz	Aménagement du territoire, police des constructions, infrastructures, STEPi et service des eaux
M ^{me} Anouk Gäumann	Domaines, sécurité, environnement et espaces publics
M. Jan von Overbeck	Bâtiments, infrastructures sportives, énergies et associations culturelles

La Municipalité s'est réunie à 49 reprises le lundi après-midi, sous la présidence de M. Stéphane Porzi, Syndic, ou de M. Anthony Hennard, vice-syndic. Elle a tenu 47 séances ordinaires et 2 séances d'investissements.

102 Conseil communal

M. Pierre Enderlin a occupé la fonction de président du Conseil jusqu'au 30 juin 2023. Il a cédé sa place à son vice-président, M. Louis-Claude Pittet. Celui-ci est secondé par M^{me} Adélaïde Tschanz, vice-présidente. Ils sont appuyés par M^{me} Anne Devaux, secrétaire, et M^{me} Lydie Restauri, huissière.

Durant l'année 2023, 11 préavis ont été déposés. Ils ont tous été adoptés.

L'ensemble des préavis traités en 2023, détaillés au point 2.7.15 des comptes, totalise 11,5 millions de francs de crédits votés. 4 préavis se sont soldés avec Fr. 526'967 de bonus et 2 avec un dépassement de Fr. 36'247.

103 Règlements communaux

En mars 2023, la Municipalité a procédé à la révision des directives de compétence municipale relatives à l'exploitation des jardins communaux.

104 Conventions, concessions, contrats, actes notariés

En 2023, la Municipalité a signé les conventions suivantes:

- convention pour la création d'un îlot de sénescence sur une parcelle communale située sur le territoire de la Commune de Yens
- convention avec l'Amicale de Voile du Coulet (AVC) pour l'utilisation d'une zone de stationnement au parc à bateaux En Coulet

La Municipalité a aussi signé 5 servitudes en 2023, soit:

- servitude personnelle de maintien de fontaine et canalisations d'eaux claires, passage public à pied et maintien d'armoire d'éclairage public sur la parcelle n° 50, sise à l'avenue de Taillecou
- servitude personnelle pour l'armoire électrique sur les parcelles n^{os} 49 et 50, sises à l'avenue de Taillecou
- servitude personnelle de passage public à pied et pour tous véhicules et canalisations quelconques, d'une durée de 50 ans, sur la parcelle n° 1224, sise au Cheminet 20
- servitude personnelle de passage public à pied et pour tous véhicules et canalisations quelconques, d'une durée de 50 ans, sur la parcelle n° 1225, sise au Cheminet 18
- servitude personnelle de passage public à pied et pour tous véhicules et canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, sur les parcelles n^{os} 583, 603 et 605, sises au chemin de Coulet

105 Registre civique

3'841 électrices et électeurs (3'809 en 2022), dont 883 étrangers (913 en 2022), sont inscrits au registre civique au niveau communal.

3 scrutins se sont déroulés en 2023 (5 scrutins en 2022). La participation moyenne s'élève à 43,98% (43,57% en 2022).

En 2023, nous avons contrôlé 960 signatures (599 en 2022) pour des initiatives populaires fédérales ou des référendums. 125 d'entre elles n'étaient pas valables, soit 13,02% (61 en 2022, soit 10,18%).

La Municipalité a acheté un scanner, afin de faciliter la lecture du bulletin de vote unique. Ceci était une demande du Canton pour les années futures. Ce scanner permet de mieux contrôler les bulletins et de ne pas faire d'erreur.

106 Justice

106.01 Justice de Paix

La justice de Paix a prononcé deux mises à ban:

- Interdiction de stationner au chemin des Cigognes 2 à 20
- Interdiction de passer sur la propriété de la Fondation Perceval au chemin Warnery 30 à 44, au chemin de Hollandia 1 à 7 et à la route de Lussy 39 à 45.

108 Administration générale

108.01.02 Préfecture

Le Préfet, M. Boris Cuanoud, a procédé le 6 octobre, à sa traditionnelle visite. Le but de cette inspection est de s'assurer que les registres communaux soient bien tenus.

La préfecture a aussi réuni tous les Syndics du district à trois reprises. Différents thèmes ont été abordés, comme la lutte contre les chardons, les marchés ou la taxe de séjours. Des orateurs d'horizon très divers ont également été conviés à ces rencontres pour présenter leur organisme respectif (p. ex. l'office des poursuites).

108.01.03 Conseil d'Etat

Au début de l'année 2023, le Conseil d'Etat a mis en place une cellule de crise, via l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), pour anticiper les pénuries d'énergie. Les températures saisonnières élevées de l'hiver 2022-23, combinées aux efforts d'économie des entreprises, des administrations et des habitants ont permis d'échapper à une telle pénurie.

108.01.04 Achat/vente de terrains

Durant l'année 2023, la Municipalité n'a procédé à aucune transaction.

108.02 Bourgeoisie et naturalisation

En 2023, nous avons reçu 39 dossiers de naturalisation. Le Service administratif a procédé en présentiel à l'établissement de 30 rapports d'enquête, qui concernent en tout 29 adultes et 7 enfants.

5 sessions de tests de connaissances ont pu avoir lieu et aucune audition facultative devant la commission des naturalisations n'a été nécessaire.

L'an dernier, 90 de nos habitants ont obtenu la nationalité suisse, dont 83 personnes avec la bourgeoisie de Saint-Prex.

108.03 Avis officiels (journal La Balise, etc.)

Comme chaque année, le journal communal La Balise a paru 4 fois. Le nouveau format et le nouveau papier n'ont pas suscité de réaction de la part des lecteurs. Tous les numéros sont disponibles en ligne sur notre site Internet.

108.04 Associations et relations extérieures

- L'Union des Communes Vaudoises et l'Association des Communes Vaudoises ont pour but de défendre les intérêts des Communes et leur autonomie propre aux valeurs vaudoises. Elles exercent un rôle de relais et de courroie de transmission entre l'Etat et les Communes et aident ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives. Elles participent à des groupes de réflexion ou font connaître leur point de vue dès l'ébauche de certains projets.
- Littoral Parc: Saint-Prex est représenté par le Syndic au Comité et par un membre de la Municipalité à l'assemblée des délégués.

Il s'agit de la plus grande zone d'activité du canton. Ce site stratégique se distingue par la pluralité de ses pôles des compétences. Les infrastructures sont adaptées aux start-ups, PME et multinationales à haute valeur ajoutée avec une accessibilité par le rail, l'autoroute, l'aéroport et en transports publics. L'Association des entreprises de Littoral Parc compte 250 entreprises pour 5'500 emplois.

- ARCAM: Saint-Prex est représenté par le Syndic au Comité, mais aussi par des membres de la Municipalité et des chefs de services dans les différents groupes de travail.

Cette association, créée en 2009, est l'interface officielle du Canton, pour le développement économique du district de Morges. Elle réunit les 55 Communes dudit district et plus de 6'500 entreprises pour 40'000 emplois.

Elle a pour but le développement économique, grâce à une stratégie de développement harmonieuse et encourage des projets d'intérêt régional. Elle soutient les Communes et les entreprises à la réalisation de tels projets.

Elle s'implique sur des problématiques d'aménagement du territoire, de mobilité, de promotion économique, de développement régional et de tourisme.

Le rapport de gestion de l'ARCAM sera publié en intégralité sur notre site Internet, dès sa publication.

- Région Morges: Saint-Prex est représenté par le Syndic au groupe de pilotage (GROPIL) mais aussi par des membres de la Municipalité et des chefs de services dans les différents groupes de travail.

L'association Région Morges a été constituée en 2008. Depuis, elle vise la mise en place d'un projet de territoire intercommunal, respectant les enjeux locaux et répondant aux objectifs des planifications du Canton. Aujourd'hui, dix Communes font partie de l'association. Il s'agit de Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz. Région Morges ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel, mais occupe plutôt un rôle de facilitateur.

À l'instar de chaque Municipalité au début de son mandat, l'association Région Morges s'est elle aussi dotée d'un programme de législation. Un document qui liste plusieurs mesures de

lutte contre le réchauffement climatique. Celui-ci a un totem, la transition écologique, qu'elle compte mener à travers les thématiques de l'environnement, de la mobilité et de l'urbanisme.

Le programme s'articule autour de cinq principes qui vont modeler notre territoire de demain:

- Un territoire dynamique et porteur de valeurs écologiques: les agglomérations sont les secteurs permettant le plus facilement d'acquérir des comportements durables grâce à l'efficacité des transports publics et des infrastructures mobilité douce.
 - Un territoire apaisé: réduire ses déplacements quotidiens motorisés. Avoir son lieu de travail, son école, son médecin, ses loisirs et ses commerces un peu plus près de chez soi et/ou bien reliés en transports publics et en mobilité douce, c'est un peu plus de temps pour soi.
 - Un territoire résilient: pour planifier un territoire plus frais en été et une gestion des eaux de pluie permettant à la fois d'absorber le surplus de précipitations et de palier la sécheresse. La végétalisation, les cours d'eau et des sols perméables sont nos plus grands alliés!
 - Un territoire plein de ressources et d'énergie: soleil, géothermie, agriculture, patrimoine arboré et bâti, la région morgienne est dotée d'atouts primordiaux pour une production et consommation durables. Région Morges s'engage donc à promouvoir la production et la consommation d'énergies locales et durables.
 - Un territoire force de propositions: se former, s'informer et informer, engager les bons experts, diffuser la culture de la transition écologique, Région Morges s'engage à trouver et proposer les meilleures solutions en urbanisme, mobilité et environnement pour atteindre ses objectifs!
- Relations inter-municipalités: la Municipalité a rencontré les Autorités de Morges le 23 mai et celles de Villars-sous-Yens le 5 octobre pour partager un moment convivial. La traditionnelle rencontre Etoy, Buchillon et Saint-Prex (EBS) s'est déroulée le 21 novembre à Saint-Prex, au Manoir.

108.05 Promotion de la Commune (tourisme, concours photos)

Le rapport de gestion de Morges Région Tourisme sera disponible en intégralité sur notre site internet, dès sa parution.

Cette année encore, M. Pierre Corajoud a guidé six balades, dont quatre en lien avec la célébration du 50^e anniversaire du prix Wakker.

Ayant constaté un certain essoufflement, la Municipalité a décidé d'organiser désormais le concours photos tous les deux ans. Le thème retenu pour 2023 était «vie nocturne à Saint-Prex». Nous avons reçu 16 clichés. Le premier prix est attribué à M^{me} Virginie Vieyres pour sa photo intitulée «Jeudi de l'Avent», le 2^e prix à M. Fabrizio Malivia pour sa photo intitulée «orage» et le 3^e prix à M. Didier Jaussi pour sa photo intitulée «A quai à Saint-Prex». Ces clichés ont été publiés dans l'édition de mars 2024 de la Balise.

La Municipalité a soutenu le souhait de M. Bernard Coulon de voir renaître le concours des «Balcons fleuris» qui avait cessé en 2018. L'année a été bien choisie, vu que notre Commune célébrait en juin les 50 ans de la remise du prix Wakker. Malheureusement, seules 14 personnes se sont inscrites. Une réflexion va être faite sur la suite de cet événement.

108.06 Réceptions officielles (nouveaux habitants, jeunes citoyens, aînés, etc.)

La Commune de Saint-Prex a organisé les réceptions importantes suivantes:

- La réception des entreprises le jeudi 27 avril
- La réception des nouveaux habitants et des personnes naturalisées le mercredi 29 novembre
- La réception des jeunes citoyens le jeudi 30 novembre

La sortie des aînés n'a pas eu lieu en 2023. La prochaine est prévue en juin 2024.

6 personnes ont fêté leurs 90 ans en 2023.

Nous avons également adressé nos vœux en 2023 à 29 personnes qui ont eu 80 ans, 25 qui ont eu 85 ans et 34 autres personnes âgées de 91 ans et plus.

108.07 Transports et communications

Nous poursuivons notre partenariat avec la CGN pour la vente de cartes journalières à l'office du tourisme et au service administratif.

Concernant la vente des cartes CFF, l'année 2023 a été une année charnière, en raison du changement du système de commercialisation décidé par la régie fédérale dès le 1^{er} janvier 2024.

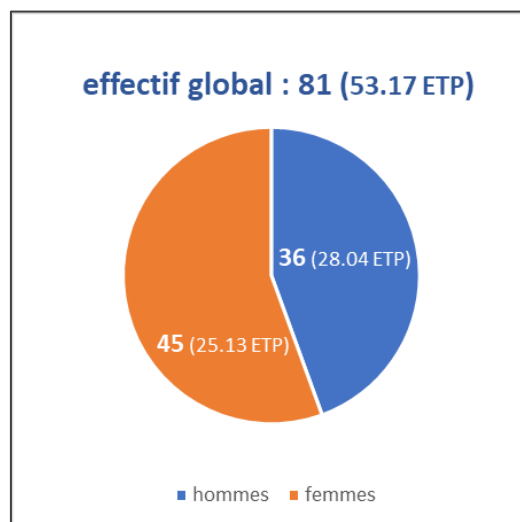
108.08 Personnel communal

Depuis le 15 mars 2023, le service des ressources humaines est géré par une cheffe de service entièrement dédiée aux affaires du personnel et spécialiste des questions RH.

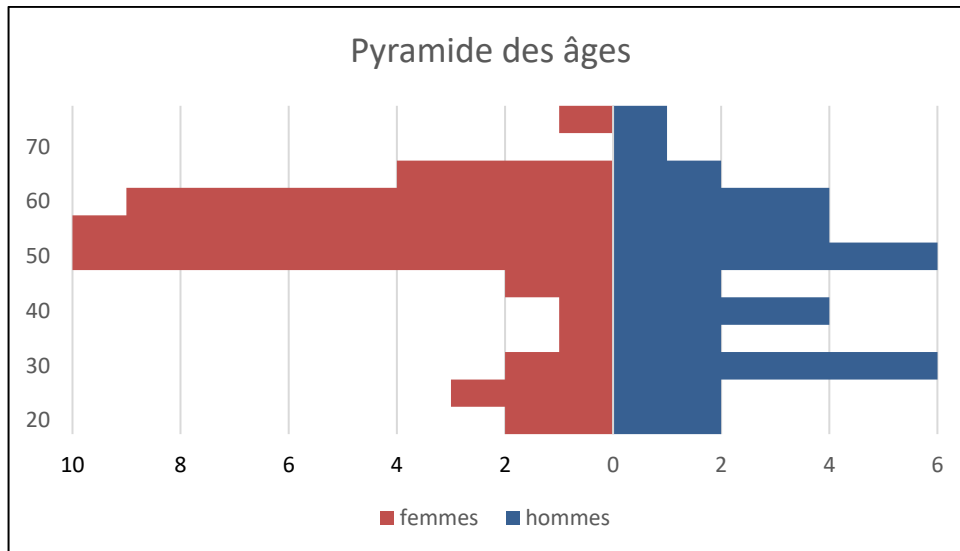
Voici quelques indicateurs RH:

- Effectif global:

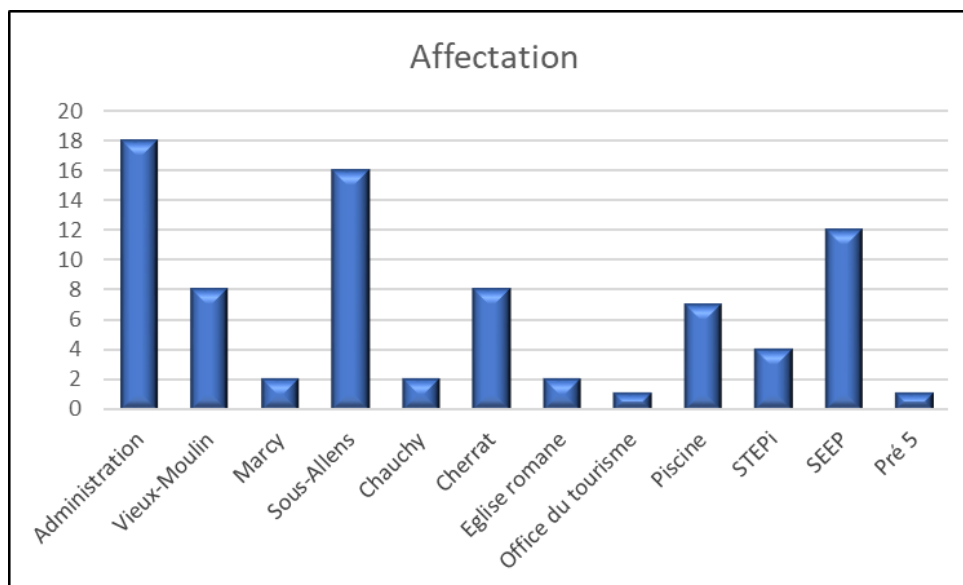
Au 31 décembre 2023, l'effectif global est de 81 personnes (ne sont pas inclus dans l'effectif: le Syndic, les Municipaux, la Secrétaire du Conseil communal, ainsi que les médecin et dentiste scolaires). Les femmes, occupant plus souvent des postes à temps partiel, sont en surnuméraires par rapport aux hommes, cependant en terme d'équivalence temps plein, elles sont moins représentées (25,13 ETP contre 28,04 ETP).



En ce qui concerne l'âge des employés communaux, la plupart d'entre eux se situent dans la tranche 50-60 ans; l'enjeu pour cette prochaine décennie consiste donc à assurer la relève.



L'affectation du personnel communal par secteur:



Par «administration», on entend les services des bâtiments, des finances, de l'urbanisme et des infrastructures, le service administratif, les ressources humaines et le secrétariat municipal.

- Fidélité des collaborateurs soumis au statut du personnel communal:
 - 10 ans de services: M^{me} Vera Moreira, aide-concierge au collège de Sous-Allens
 - 15 ans de services: M. Paulo Garrido, employé au service de l'environnement et des espaces publics

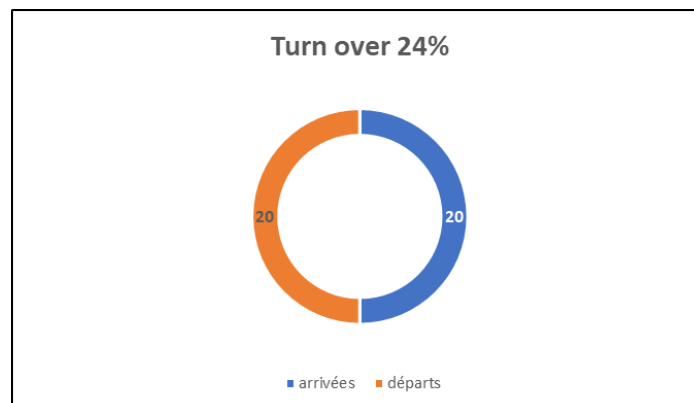
- Absentéisme:

Seuls 6 accidents sont à déplorer en 2023 (13 en 2022), dont 4 accidents professionnels et 2 accidents bagatelle (moins de 4 jours), représentant 17 jours d'incapacité de travail (97,5 en 2022). Les absences liées à la maladie s'élèvent quant à elles à 590,5 jours (698,8 en 2022). Le taux d'absentéisme global s'élève donc à 5,63%, tandis que la moyenne dans les administrations publiques de Suisse romande est d'environ 5% (chiffre 2017 HR Bench).

Taux absentéisme	
Mal+Acc	5.63 %
Maladie	5.47 %
Accident	0.16 %

- Taux de rotation:

Au cours de l'année 2023, le taux de rotation du personnel (turn over) a été de 24%, soit 20 départs pour 20 arrivées pour 81 employés.



- Arrivées: 20 personnes, dont:

- 1 cheffe du service de l'urbanisme et des infrastructures
- 1 cheffe du service des ressources humaines
- 1 responsable de l'AREMS-APEMS
- 1 adjointe à la secrétaire municipale
- 2 garde-bains et 1 garde-bains auxiliaire
- 1 apprentie employée de commerce, début apprentissage en août
- 4 personnes pour les leçons surveillées
- 1 personne au service des finances pour une mission de durée déterminée
- 2 personnes auxiliaires à l'AREMS-APEMS
- 1 employée au service administratif
- 1 employé au service de l'environnement et des espaces publics
- 1 employé d'exploitation à la STEPi
- 1 organisateur

- Départs: 20 personnes, dont:
 - 1 cheffe du service administratif
 - 1 responsable de l'AREMS-APEMS
 - 1 responsable des ressources humaines
 - 6 personnes pour les leçons surveillées
 - 2 garde-bains et 1 garde-bains auxiliaire
 - 2 personnes au service des finances
 - 1 personne au service de l'urbanisme et des infrastructures
 - 2 personnes à l'AREMS-APEMS
 - 1 employé au service de l'environnement et des espaces publics
 - 1 organiste

- Suppléance à l'encadrement AREMS-APEMS:

Comme en 2022, notre structure AREMS-APEMS a accueilli 3 enfants nécessitant un accompagnement spécifique en raison de situation de handicap. Le salaire pour le temps consacré à la suppléance à l'encadrement est pris en charge par le Canton. Toutefois, les frais relatifs à l'administration du personnel restent à la charge de la Commune.

- Stagiaires:

Pour le service de l'urbanisme et des infrastructures, nous avons accueilli une stagiaire du 24 juillet au 18 août et un stagiaire du 14 août au 8 septembre, puis du 21 septembre au 16 novembre, pour procéder principalement à des travaux de scannage.

- Journée «Oser tous les métiers» (JOM):

Elle n'a pas eu lieu en 2023.

- Auxiliaire – job d'été:

Pour le service de l'environnement et des espaces publics, nous avons engagé un auxiliaire d'été du 24 juillet au 1^{er} septembre.

- Sortie récréative et repas du personnel communal:

Le 23 juin a eu lieu le BBQ du personnel communal au bord des terrains de pétanque. Le club de pétanque «Les Mordus» a organisé un tournoi qui a suivi le repas. Quant au repas de Noël, celui-ci s'est déroulé le 8 décembre au Vieux-Moulin sur le thème de la musique. L'animation était organisée par le DJ Fred Nickl de Lunika Events avec, en invité d'honneur, le mentaliste en vogue, Benjamin Kraatz. Les retraités étaient, comme d'habitude, invités et bon nombre ont répondu présents.

108.09 Economat, mobilier, information, télécom

Notre infrastructure informatique est en continuelle évolution. Fin 2023, nous avons 45 utilisateurs qui utilisent nos serveurs et nos programmes (42 en 2022). A cela, il faut ajouter 17 collaborateurs qui ont uniquement une messagerie Outlook (sans changement par rapport à 2022).

L'infrastructure IT de la Commune est entièrement virtualisée. Cela veut dire que nous n'avons aucun serveur au sein du bâtiment administratif, ce qui nous évite l'entretien et la mise à jour d'une salle serveur et nous protège également des risques inhérents, tels que feu, inondation, etc. L'hébergement de nos systèmes et de nos données est en Suisse. Les sauvegardes

(encryptées) sont stockées en Europe. Nos différents systèmes sont maintenus et mis à jour régulièrement.

A l'administration, nous utilisons des terminaux. Il n'y a donc pas d'ordinateur avec des données stockées en local.

Aucun incident n'est à signaler durant l'année écoulée, nos services ont toujours été disponibles.

108.11 Dons effectués par la Commune

La Municipalité soutient chaque année différentes structures. Au vu du nombre élevé de demandes, elle privilégie les organismes locaux.

108.12 Fondation Irène Leroy

La Commune de Saint-Prex gère l'administration et la comptabilité de cette fondation, qui vient en aide aux plus démunis de manière ponctuelle. Le Conseil de fondation se réunit une fois par année, sous la présidence de M. le Syndic.

IV. Finances

La parole à... Anthony Hennard, vice-syndic

L'année 2023 ressemble à 2022. Nous subissons une crise majeure en lien direct ou indirect avec la guerre en Ukraine. Une importante inflation, des problèmes d'approvisionnement, ainsi que des coûts énergétiques en forte augmentation frappent durement notre population et notre Commune.

L'entier des éléments extraordinaires auxquels nous avons dû faire face se reflète évidemment sous différents comptes dans les états financiers.

Malgré tout, nos finances communales présentent un bouclage de l'exercice 2023 avec une marge d'autofinancement de Fr. 4'841'242. Les revenus enregistrés sont en baisse, nous retrouvons une situation similaire à 2020/2021.

Nous n'avons pas observé d'entrée exceptionnelle de l'impôt cette année.

202 Comptabilité générale

Le résultat de l'exercice 2023, après amortissements ordinaires, s'élève à Fr. 2'981'972 d'excédents de revenus par rapport aux dépenses, alors que le budget prévoyait un résultat négatif de Fr. 868'990 (2022: Fr. 4'810'872 d'excédents de revenus par rapport aux dépenses). La marge d'autofinancement de la Commune au 31 décembre 2023 (résultat avant amortissements non financiers et mouvements de réserve) se monte, quant à elle, à Fr. 4'841'242 contre Fr. 1'716'490 au budget et Fr. 6'927'028 au 31 décembre 2022. Par rapport au budget, ce résultat peut être qualifié de très bon. Il provient de recettes supplémentaires sur l'impôt sur le bénéfice et le capital (IBC) (+2 millions) et des charges des comptes 30 et 31 inférieures de 1,2 million. Les dépenses supplémentaires de la péréquation de l'année en cours (facture sociale, péréquation et gendarmerie) se montent à 1,5 million.

Nous avons procédé au bouclage de six comptes communaux d'investissements, pour un bonus global de Fr. 490'720. Quatre comptes ont dégagé un bonus total de Fr. 526'967 et deux comptes ont enregistré un dépassement de Fr. 36'247.

203 Impôts et taxes (y compris arrêté d'imposition)

Nous constatons une baisse des recettes fiscales de Fr. 1'538'760. Les impôts sur le revenu des personnes physiques se montent à Fr. 13'516'173 et sont en baisse de 4,9% à taux et population égale. L'impôt sur la fortune (Fr. 3'359'114) est légèrement supérieur à celui de 2022.

Les impôts sur le bénéfice net des personnes morales additionnés à l'impôt sur le capital se montent à Fr. 9'858'379, soit en hausse de 5,75% à taux et population égale. Il est à relever que le budget (Fr. 7'900'000) avait été établi à la suite d'une visite à l'Administration cantonale des impôts (ACI). A l'opposé des impôts des personnes physiques qui sont, sauf exceptions, relativement stables et aisément prévisibles, en ce qui concerne les personnes morales, quelques contribuables influent de manière importante sur les impôts. Nous remarquons que, même en prenant compte des informations à disposition de l'ACI, il est très difficile de prévoir ces rentrées fiscales.

Les charges courantes se montent à Fr. 12'524'810 contre Fr. 13'763'680 au budget et Fr. 11'206'989 pour l'année 2022. Les charges «autorités et personnel», bien qu'en-dessous du

budget, sont en augmentation de 2,4% par rapport à l'année 2022. Le nombre d'EPT se monte au 31 décembre 2023 à 53,17 (2022 52,99). Cette augmentation est expliquée dans la rubrique «108.08 Personnel communal».

Par rapport au budget, les charges des comptes 31 «Biens, services et marchandises» ont été globalement bien maîtrisées. Elles se montent à Fr. 6'375'317 au 31 décembre 2023 en hausse de Fr. 1'189'728 par rapport à 2022, mais de 13,65% en-dessous du budget. Les coûts supplémentaires estimés de l'énergie ont été moins importants que prévus.

Il est encore à signaler qu'entre les deux exercices, le nombre d'habitants pris en compte pour les calculs officiels (SCRIS) se monte à 5'907 habitants au 31 décembre 2023, en augmentation de 30 personnes.

Les chiffres du SCRIS ne tiennent pas compte de certaines catégories d'habitants, contrairement au service de la population qui prend en compte les catégories «établis» et «en séjour». En outre, ils ne sont pas arrêtés à la même date, ce qui explique la différence avec les indications figurant dans le chapitre VIII.

204 Service financier

204.04 Emprunts

Les emprunts de la Commune ont diminué de 0,35 million de francs en 2023. Les dépenses sur préavis se sont montées à Fr. 1'001'195.

Au 31 décembre 2023, les emprunts totaux se montent à Fr. 61'500'000 contre Fr. 61'850'000 au 31 décembre 2022. La diminution est expliquée par l'amortissement annuel de deux emprunts auprès de PostFinance.

206 Assurances

Sur recommandation de notre courtier en assurances, nous avons reconduit tacitement pour 2023 les assurances accidents, complémentaire accidents et perte de gain maladie, car les nouvelles conditions étaient moins favorables que les conditions actuelles, au vu de la sinistralité assez importante.

Nous avons renouvelé nos assurances bâtiments et technique (pour la station de pompage, l'équipement de la STEPi et le matériel informatique) auprès de la Vaudoise et l'assurance choses auprès d'Axa.

Nous avons d'ores et déjà conclu un contrat responsabilité civile maître de l'ouvrage avec La Bâloise pour le Centre technique communal (CTC) sis au chemin du Glapin.

VI. Domaines et bâtiments / propriétés communales

La parole à...

- *Anouk Gäumann, municipale*

L'année 2023 a été marquée par la tempête qui s'est déchaînée le 22 juin. Des vents jusqu'à 135 km/h ont balayé notre Commune ce jour-là et ont laissé dans leur sillage une empreinte qui sera visible sur plusieurs décennies. Nous sommes reconnaissants que, malgré la violence de la tempête, aucun blessé n'ait été à déplorer. Ce sont principalement les arbres qui en ont fait les frais. Quelques bâtiments communaux ont également subi des dégâts. L'endroit le plus impacté fut la forêt du Coulet qui a été presque entièrement dévastée. Au total, ce n'est pas moins de 150 arbres qui ont été abattus, endommagés ou déstabilisés sur le territoire communal en incluant les privés.

Plus que jamais, cette tempête nous rappelle l'importance de la préservation de notre environnement et des enjeux que nous devons relever pour nous adapter aux changements climatiques. Dans cette optique, nous allons augmenter de manière significative la canopée de notre Commune avec des essences adaptées et résistantes. En effet, les arbres de demain devront supporter des températures plus élevées, des sécheresses plus fréquentes, tout en étant exposés aux températures négatives de nos hivers.

- *Jan von Overbeck, municipal*

En plus des activités traditionnelles, le service des bâtiments a eu de nombreuses activités en relation avec la crise énergétique, ainsi qu'une volonté d'accélérer la transition énergétique, en particulier dans le domaine de l'électricité, qui s'est poursuivie en 2023. Le plan cantonal vaudois des énergies vise une production de 30% d'énergie renouvelable en 2030. Le plan directeur communal des énergies, déposé le 28 septembre 2022 au Conseil communal, montre que la Commune de Saint-Prex produit actuellement environ 3% d'énergie renouvelable.

Avec l'acceptation des divers préavis concernant la pose des panneaux solaires, nous arriverons à couvrir environ 15% de la consommation des biens du patrimoine administratif communal, y compris l'éclairage public. Par rapport aux buts fixés pour la Commune, nous sommes en très bonne position. Cependant, le chemin est encore long et coûteux. Sur la base du plan directeur des énergies, présenté le 2 novembre 2022 au Conseil communal, nous avons débuté une évaluation des systèmes de chauffage à distance (CAD) et nous avons mené des discussions avec les industries. Dans le même esprit, la Municipalité a initié des projets d'isolation de ses bâtiments, ceci en ligne avec la stratégie «chaleur» de la Confédération.

Le préavis n° 01/03.2023 pour financer la reconstruction du Centre technique communal (CTC, anciennement déchèterie) sur la parcelle communale n° 347, sise au chemin de Glapin 22, ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques (1434 m²) sur le toit de ce bâtiment a été accepté le 30 août par le Conseil communal après de longues discussions, ceci a une très large majorité. Par contre, le préavis n° 02/03.2023 pour financer la construction d'un toit de protection sur les bennes du Centre technique communal sur la parcelle communale n° 347, sise au chemin de Glapin 22, ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques (427 m²) sur ce toit, a été refusé par le Conseil communal. Durant l'année 2023, la planification pour la réalisation, ainsi que les procédures d'appels d'offres ont pu être réalisées, afin que les travaux puissent commencer début 2024.

303 Domaines communaux

303.02 Forêts, triage forestier de Ballens-Mollens, chemins forestiers

Les principaux dégâts au niveau forestier de la tempête du 22 juin se situent à la plage du Coulet. Le massif forestier s'est couché quasiment d'un tenant. Plus d'une centaine d'arbres ont été déracinés, déstabilisés ou défigurés. Les jours qui ont suivi, les bûcherons accompagnés d'un tracteur-grue, se sont mis à la tâche pour dégager les accès pour les urgences. Les alentours du massif ont été fermés au public. Pour sécuriser rapidement le secteur, plusieurs machines forestières ont été dépêchées sur place. Les travaux consistaient à finir d'abattre les arbres déstabilisés et démêler, façonner, débarder les bois et les branchages. Le secteur a pu être réouvert pour le week-end du premier juillet.

Pour combler le vide et accélérer la régénération du massif, des plantations ont été réalisées en automne. Au total 305 plants ont été mis à demeure; en lisières 150 buissons et arbustes d'essences indigènes et sur le reste du peuplement 130 chênes et 25 tilleuls plantés en cellules. Ces plantations ont fait l'objet d'une demande de subvention.

Pour bien délimiter la zone forestière côté plage, une barrière en bois a été posée.

De plus, en collaboration avec le garde-forestier, il a été décidé qu'une partie du bois provenant de la forêt du Coulet sera valorisé en bois de feu. Cinquante stères seront mis en vente pour la population dans les 2 à 3 ans à venir, le temps pour le bois de sécher.

En septembre 2023, nous avons signé une convention, d'une durée de 50 ans, avec l'inspection cantonale des forêts, pour la création d'un îlot de sénescence à Yens sur plusieurs parcelles, dont deux appartenant à notre Commune (n^{os} 1154 et 1156 du cadastre de Yens).

Un îlot de sénescence est une surface forestière où l'on renonce à toute intervention et sur laquelle les arbres sont laissés jusqu'à leur effondrement et décomposition complète, en vue de favoriser la conservation des espèces dépendantes des vieux arbres et du bois mort.

Les Communes du triage forestier de Ballens (Ballens, Berolle, Buchillon, Etoy, Lavigny, Yens et Saint-Prex) organisent chaque année, à tour de rôle, une rencontre récréative familiale à la fin de l'été, avec enfants et petits-enfants, pour faire découvrir leurs forêts aux membres des autres Municipalités et à leurs chefs de service. L'inspecteur et le garde-forestier sont également conviés à cette journée. Après Saint-Prex en 2022, Berolle a reçu ses invités le 2 septembre 2023.

303.04 Jardins communaux

De nouvelles directives ont vu le jour et ont été envoyées à tous les locataires. Les tarifs ont été adaptés pour les nouveaux locataires, mais ils restent néanmoins très attractifs. Une caution est désormais demandée lors de la conclusion d'un contrat de location. En effet, suite au départ d'un locataire non solvable, la Commune a dû engager des frais non négligeables de remise en état de la parcelle. Sa volonté est maintenant de morceler à chaque départ les surfaces des jardins qui répondaient à un besoin dans le passé, mais qui maintenant deviennent une charge pour les locataires. Ceci permet également d'augmenter l'offre.

Nous avons attribué 5 jardins à des nouvelles personnes, 4 suite à des résiliations et une suite à un décès. A relever que parmi ceux-ci, deux jardins ont été fractionnés en quatre pour les raisons évoquées plus haut.

Une liste d'attente de 53 personnes existe et nous attribuons les jardins en suivant cette liste.

303.05 Ports communaux (Taillecou et places à terre du Coulet)

48 demandes d'inscription ont été traitées durant l'année 2022 (63 en 2022) pour le port de Taillecou. 5 places ont pu être attribuées en 2023 (sans changement par rapport à 2022). Au 31 décembre 2023, la liste d'attente contenait 491 inscriptions (586 en 2021). Plusieurs inscriptions ont été supprimées à la suite du courrier demandant la confirmation d'intérêt.

Pour les places à terre du Coulet, nous avons reçu 3 demandes d'inscription en 2023 (5 en 2022). Aucune place n'a été attribuée en 2023 (1 en 2022). Au 31 décembre 2023, la liste d'attente contenait 26 inscriptions (23 en 2022).

En outre, en 2023, aucune demande d'inscription n'a été traitée pour les planches à voile du Coulet et aucune place n'a été attribuée (aucun changement par rapport à 2022).

Au mois de juillet 2023, une convention relative à l'utilisation d'une zone de stationnement au parc à bateau En Coulet a été signée entre la Commune de Saint-Prex et l'Amicale de Voile du Coulet (AVC), afin de rationaliser l'utilisation d'une bande de 20 places existantes pour le stationnement des embarcations dédiées aux activités de l'AVC. Cette convention garantit l'autonomie de l'AVC tout en préservant l'aspect de ce site d'importance majeure pour la Commune.

303.06 Transactions en cours

La Municipalité a déposé en début d'année 2024 un préavis pour vendre du terrain communal à une entreprise de Saint-Prex qui souhaite s'agrandir.

304 Locations de salles

La salle de spectacles du Vieux-Moulin a été utilisée quasiment tous les week-ends, sauf pendant les vacances scolaires, pour des activités des sociétés locales (spectacles, concerts, repas de soutien, matchs aux cartes, lotos, etc.), pour des réceptions officielles, mais également pour des soirées privées (principalement des anniversaires et des mariages), les spectacles des écoles et les promotions.

Les salles du 1^{er} étage sont également mises à disposition ou louées à des tiers pour des séminaires, des séances de PPE, des cours divers, des répétitions ou des réunions des sociétés locales.

305 Bâtiments communaux

Notre parc immobilier est de 154 appartements en location, 146 places de parc, 12 places visiteurs, 8 garages, 16 locaux commerciaux, ce qui correspond à ce jour à 327 locataires.

Au niveau des appartements, nous avons enregistré un taux de rotation d'environ 11% avec 17 changements de locataires (16 en 2022), soit:

- Lussy 3: 2 appartements de 3 pièces, 1 studio
- Epondaz 1: 1 appartement de 2 pièces, 1 appartement de 4,5 pièces
- Epondaz 3: 2 appartements de 3,5 pièces, 1 appartement de 2 pièces, 1 studio
- Epondaz 5: 1 appartement de 3,5 pièces, 1 appartement de 2,5 pièces
- Epondaz 7: 1 appartement de 2,5 pièces, 1 studio
- Pré 5: 1 appartement de 3 pièces, 1 studio
- Vieux-Collège 11: 1 appartement de 2 pièces
- Perdtemps 1: 1 appartement de 3,5 pièces

Nous avons environ 222 personnes inscrites sur notre liste d'attente, tous types de logements confondus.

Voici quelques exemples de travaux que nous avons entrepris en 2023:

- Changement d'une colonne de chute dans les immeubles Epondaz 1 et 5
- Remise en état des ascenseurs dans les immeubles Epondaz 1 et Epondaz 5 (déplacement des rappels incendie) et Pré 5 (réfection étanchéité treuil et remplacement des mâchoires de frein)
- Remise à niveau de 5 logements lors du changement de locataires (rafraîchissements en peinture et sols)
- Rafraîchissement au complet avec remplacement de l'agencement de cuisine de l'appartement de 3,5 pièces dans l'immeuble Perdtemps 1, dans le cadre de la relocation
- Diverses remises en état en cours de location pour des remplacements d'appareils ménagers, stores, remises à niveau électrique et réparations diverses

Afin de permettre au tenancier de l'Auberge de l'Union d'exploiter une terrasse, la Municipalité a négocié avec le propriétaire de la parcelle n° 168, située à la rue du Pont-Levis, à côté de cet établissement public, pour créer une terrasse sur la partie côté route de ce bien-fonds. Le solde de la parcelle accueille le potager des élèves du Chauchy.

Le chantier de rénovation des bâtiments ECA n°s 258 (Pont-Levis 14) et 259 (Grand-Rue 1), de la place de l'Horloge et la création d'espaces commerciaux, a débuté fin 2023. Il devrait se terminer en mars 2025. Pour rappel, une première étude a été réalisée conjointement avec la «Maison du tourisme» en 2015/2016. Ce projet a été abandonné. Il a ensuite été repris en 2021/2022. Nous avons alors fait le choix constructif de réaliser trois logements et deux magasins. Un préavis a été accepté par le Conseil communal le 28 septembre. Nous avons obtenu un permis de construire sur cette base.

306 Bâtiments publics

Le vent s'est déchaîné en juin 2023, causant des dégâts sur quelques bâtiments communaux, tels que l'administration communale, l'immeuble du Vieux-Collège 11 et celui du chemin du Pré 5, le temple, la Tour de l'Horloge, l'ancien local du feu au Chauchy et le collège du même nom, ainsi

que les collèges du Cherrat et de Sous-Allens. Les bâtiments ont été protégés et sécurisés immédiatement après les événements. Certaines réparations ne sont pas encore terminées.

Voici quelques exemples de travaux que nous avons entrepris en 2023:

- Collège du Cherrat:
 - Rénovation cabines WC toilettes Cherrat 1 rez-de-chaussée
 - Rénovation revêtement de sol dans 3 classes du Cherrat 1
 - Démolition cuisine local fournitures
 - Achat mobilier bureau doyen
 - Armoires sécurité produits nettoyage
 - Cylindre électronique porte directeur
 - Remise en état plafond, luminaires et des trois hottes ventilation salle 231
 - Rénovation postes incendie Cherrat 1 et 2
 - Remplacement de l'écran du tableau blanc interactif (TBI) salle 125
 - Réparation et remplacement de stores
 - Peinture anti-graffitis escaliers de secours
 - Mobilier cantine Cherrat 3
 - Remplacement écran supervision
- Salle de gym du Cherrat:
 - Remplacement panier basket
 - Remplacement serrure antipanique porte gradins
 - Contrôle et réparation matériel
 - Portes d'entrée changées à la suite à la suite d'un acte de vandalisme
- Collège de Sous-Allens:
 - Remplacement des deux chauffe-eau
 - Réparation de stores
 - Installation stores motorisés verrière Sous-Allens 2
 - Mise en place d'une plateforme de sécurité et pose de bouchons ventilés permettant l'évacuation du CO₂ du local de stockage de pellets, suite à un contrôle de l'ECA
 - Remplacement de luminaires à l'UAPE par des LED
 - Remise en état podium cuisine UAPE
 - Remplacement cuisinière UAPE
 - Remise en état bancs cour Sous-Allens 3
- Collège du Chauchy:
 - Remplacement des luminaires de trois salles de classe
 - Réparation lave-vaisselle UAPE
 - Remise en état plafond salle 302
 - Remise en état toiture suite aux intempéries de juin 2023
 - Contrôle fenêtres
 - Remplacement barrière parking
 - Réparation porte entrée
 - Réparation fenêtre chaufferie
 - Remise en état isolation tuyaux
 - Réparation chasse d'eau électrique

Durant l'année 2023, le service des bâtiments a préparé avec nos mandataires externes un projet de reconstruction des locaux du Glapin, détruits par le feu en 2020.

Il s'est également occupé des projets en lien avec la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la STEPi et sur le nouveau couvert du parking du Vieux-Moulin, mais aussi de la modification de la station de pompage pour recevoir l'énergie produite par les panneaux installés au Vieux-Moulin.

Pour terminer, le service a travaillé sur l'assainissement énergétique, la rénovation, la mise en conformité du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques (670 m²) sur le toit de ce bâtiment. Seule la partie isolation, production de chaleur et panneaux photovoltaïques sur la toiture a été validée par le Conseil communal. La partie rénovation et mise en conformité fera l'objet d'un nouveau préavis dans le courant de 2024.

307 Installations sportives

307.01 Infrastructures sportives du Vieux-Moulin

Notre mandataire a effectué les divers entretiens saisonniers prévus contractuellement sur le terrain naturel.

Nous avons mis en place un système d'arrosage automatique pour ce terrain de foot et procédé au changement des planches d'appel du saut en longueur.

307.02 Centre sportif de Marcy

La buvette du Centre sportif de Marcy est désormais utilisée tous les mardis et jeudis durant la pause de midi par l'AREMS-APEMS, lorsque le temps est mauvais.

Notre mandataire a effectué les divers entretiens saisonniers prévus contractuellement sur le terrain synthétique et le terrain naturel.

Des buses d'arrosage ont été changées et un système de démarrage automatique de l'arrosage a été installé.

Malgré un entretien permanent par les services communaux et les entreprises externes, il devient de plus en plus difficile de garantir une bonne qualité des terrains. On note également que le terrain synthétique devra être changé d'ici 2026.

Nous avons rencontré des problèmes de légionnelles au Centre sportif de Marcy en raison de la faible utilisation des douches durant le COVID. Nous avons entrepris des travaux pour résoudre ce problème qui est désormais réglé. Nous avons commencé par changer certains éléments pour pouvoir monter en température dans le mono tube (75°C). Les résultats n'étant pas suffisants, nous avons entrepris de passer d'un monotube (eau directement mitigée à 37°C) à un bitube (eau chaude à 59°C et eau froide à 12-14°C). Les résultats sont enfin bons. Nous n'avons plus de légionnelles.

307.04 Local du Chauchy (ex pompiers)

Les intempéries du 22 juin 2023 ont provoqué de lourds dégâts sur ce bâtiment. Un mur fissuré a dû être abattu. La toiture qui menaçait de s'effondrer a dû être sécurisée. Un mandat a été donné à un ingénieur, afin de contrôler la statique du bâtiment.

Un conteneur a été installé provisoirement pour permettre au club de plongée Immersion qui utilisait ce local, de stocker son matériel.

307.05 Plongeoir du Chauchy

Le plongeoir est fermé lorsque le niveau du lac est inférieur à 372.15 mètres, ceci pour des questions de sécurité. Malgré une planche interdisant l'accès à ce dernier, nous déplorons une utilisation illicite.

307.06 Terrain multisports – mini-pitch

Aucune intervention particulière n'a été effectuée en 2023 sur cette structure, mis à part un contrôle bisannuel de sécurité.

307.07 Stand de tir

Une convention avec les sociétés de tir d'Etoy et de Saint-Prex est toujours en préparation. Des relances sont régulièrement adressées à la Commune d'Etoy.

307.08 Piscine communale

La piscine a été fermée du 9 juillet au 21 août pour la vidange et la fermeture estivale, mais aussi du 23 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024 inclus pour les fêtes de fin d'année.

Nous avons vendu 10'707 entrées individuelles (8'907 adultes et 1'800 enfants), contre 11'919 en 2022 (9'718 adultes et 2'201 enfants), 949 cartes de 11 entrées (946 adultes, dont 247 au tarif promotionnel et 3 enfants), contre 1'020 en 2022 (914 adultes et 106 enfants) et 118 abonnements annuels (114 adultes et 4 enfants), contre 156 en 2022 (146 adultes et 10 enfants) et 78 abonnements mensuels (uniquement pour des adultes), contre 66 en 2022.

En décembre, nous avons proposé des cartes de 11 entrées une réduction de presque 30%. Cette promotion a rencontré un beau succès (247 ventes).

Au niveau des cours de natation, le taux de réservation est de 93%. Une refonte a été opérée avec une subdivision du niveau 1 en deux niveaux, de manière à proposer des cours avec des niveaux plus homogènes, et une augmentation des effectifs des niveaux 3 et 4 de 3 à 4 enfants par cours. Les enfants ont obtenu en juillet un diplôme attestant la réussite des «Olympiades», événement ludique au cours duquel ils devaient réaliser un parcours avec des défis aquatiques adaptés à chaque niveau. Cette manifestation a réuni plus d'une soixante de famille.

Afin de compléter l'offre, nous avons investi dans l'achat de six vélos d'aquabike de dernière génération. Ceux-ci sont accessibles à tous, en libre-service, sur des créneaux définis, moyennant l'achat d'une carte de 11 entrées disponible au service administratif. 108 cartons ont été vendus en 2023.

Pour dynamiser les weekends, nous avons mis en place un espace ludique aménagé avec des bouées et des tapis tous les samedis et les dimanches entre 14h30 et 16h30. Pour des questions de sécurité, cet espace est réservé aux enfants entre 8 et 14 ans qui savent nager 25 mètres et tenir 10 secondes en immersion. La fréquentation est variable en fonction de la météo. On oscille entre 3 à 10 enfants au maximum.

Nous avons rencontré de nombreuses difficultés avec notre site internet (site pas adapté à une utilisation avec un smartphone, manque de réactivité face à nos demandes, non-respect des délais et avaries pour la mise en ligne des cours, mais aussi erreurs dans la transcription des plannings tant pour les niveaux que pour les tarifs). Nous avons pris la décision de changer de

prestataire et de réaliser un nouveau site internet. Celui-ci a été mis en ligne en fin d'année 2023. Il a pour ambition d'être plus dynamique, interactif et mieux référencé sur le web.

Au cours de l'année 2023, on peut noter une nette amélioration dans la maîtrise de nos équipements. Les pannes sont moins nombreuses et mieux identifiées. Une veille technique au niveau du traitement de l'eau (relevé des mesures quotidiennes, analyse de la qualité de l'eau, approvisionnement des équipements en produits) est assurée par l'équipe de la piscine.

L'entretien technique pour tous les petits travaux est assuré par le service des bâtiments. La maintenance technique des équipements qui sollicite des compétences techniques plus spécifiques (analyse des pannes et recherche des causes et des solutions, maintenance des équipements clés dans le traitement de l'eau et pouvant présenter des risques dans leur manipulation, comme le nettoyage des cannes d'injection, des pompes doseuses, etc.) est assurée en grande partie par le responsable de la piscine, en collaboration avec le service des bâtiments et l'entreprise Fehlmann, notre prestataire qui a installé les équipements.

D'autres travaux ont été entrepris, comme le remplacement de l'isolation de la conduite de la ventilation, la réparation de la porte de garage, la remise en état de la station de séparation Kemper (station de remplissage automatique de la piscine – c'est l'élément qui rajoute/compense automatiquement l'eau de la piscine par de l'eau du réseau – plus il y a de nageurs dans la piscine, plus la compensation doit être importante, environ 30l par baigneur).

460 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de la piscine. Ils sont en fonction depuis fin mars 2023.

Le défibrillateur de la piscine a permis de sauver une personne extérieure à la piscine. Cet appareil a ensuite été remis en état pour permettre une nouvelle utilisation, le jour où cela sera nécessaire.

Face à l'inflation des coûts de l'énergie, nous avons pris différentes mesures, dès 2022, dont la mise en place de limiteurs de température dans les douches, une diminution de la fréquence de nettoyage des filtres et une extinction de l'éclairage en journée, lorsque la luminosité le permet. Nous avons aussi baissé la température de l'eau des bassins de 1° C (26° au lieu de 27°) jusqu'en juillet 2023. Nous y avons renoncé depuis lors, face aux plaintes des clients.

307.09 Skatepark

La construction du nouveau skatepark a démarré au printemps 2023 par la création de la surface goudronnée. Elle a été suivie par la réception des infrastructures de glisse et de sauts.

La fréquentation est bonne. La participation des jeunes pétitionnaires à la conception des installations a été bénéfique pour la réussite de ce projet. Ceux-ci ont créé une association nommée «Le Park». N'ayant pas encore atteint l'âge de leur majorité, ils ont été aidés par leurs parents qui se sont portés garants lors de la création des statuts.

Une étape du Giant Skate Tour, prévue le 23 septembre, pour fêter le retour du skatepark au Vieux-Moulin, a dû être reportée à l'été 2024 en raison de conditions météorologiques défavorables.

307.11 Street workout

Nous avons remis à jour la place de fitness urbain au port de Taillecou. A la place des deux engins restants, nous avons installé un street workout. Cette discipline mélange la gymnastique et la musculation au poids du corps.

Nous avons obtenu une participation financière de Ferring Suisse SA et une subvention du service de l'éducation physique et des sports pour ces aménagements.

308 Conciergerie

Nous avons engagé 8 jeunes pour les nettoyages d'été (1 pour le Vieux-Moulin, 5 pour le collège du Cherrat et 4 pour le collège de Sous-Allens).

VII. Travaux publics, environnement, police des constructions

La parole à...

- *Véronique Savioz, municipale*

La priorité a été remise cette année encore pour la finalisation des dossiers d'urbanisme dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal. Suite à l'examen préalable du Canton l'année précédente, nous avons finalisé les PA «En Fraid'Aigue», «Rives Sud», ainsi que la MPGA «Aux Saugettes et En Marcy». Nous avons rencontré passablement de propriétaires concernés par les révisions de ces divers PA et ce fut constructif. Une soirée d'information à la population a été organisée durant le mois de décembre concernant les deux premiers PA. Ces dossiers ont bien avancé, dans le but de pouvoir les soumettre à l'enquête publique l'année suivante. Concernant le PA «Le Motty», nous avons commencé à traiter les oppositions issues de la publication à l'enquête publique qui a eu lieu à la fin 2022. Plusieurs séances de conciliation, dont une relative à une opposition collective, ont été nécessaires pour avancer sur ce dossier. Une nouvelle mise à l'enquête publique s'est révélée essentielle, afin de répondre aux remarques des opposants; elle se tiendra courant 2024.

Cette année encore, le travail fut donc soutenu et constructif! Au niveau politique, nous avons confirmé la volonté de préserver certains sites exceptionnels au sein de notre Commune, le choix de rester proche de la population, et, enfin, la nécessité d'une densification au centre, tout en y préservant la qualité de vie connue jusqu'à ce jour. Ce dernier point constitue un des défis majeurs de la LAT!

Nous avons également poursuivi le travail concernant l'amélioration du réseau de mobilité. Le but est toujours le même: favoriser une meilleure cohabitation entre la mobilité douce et la circulation routière. Les projets de la requalification de la RC1 ont bien avancé. Nous avons rencontré les propriétaires impactés par ce projet, dans le but de les informer et de trouver des solutions constructives, avant la mise à l'enquête publique. Dans l'ensemble, le travail fut constructif et là-aussi, nous sommes restés fidèles à notre politique de proximité avec la population.

Nous avons également réalisé la carte opérationnelle définissant la visibilité des toitures du Bourg, en lien avec l'étude d'un guide opérationnel pour l'intégration solaire dans un contexte à haute valeur patrimoniale.

Au niveau de la police des constructions, le travail fut soutenu et la nouvelle équipe a fait preuve de cohésion et d'un bon esprit de collaboration. Merci et bravo à eux!

Au niveau de la STEPi, la charge de travail est importante. Les collaborateurs s'attèlent à garantir un bon traitement des eaux usées, malgré le fait que la capacité hydraulique de notre STEPi arrive à ses limites. La situation est la même que l'année précédente de ce point de vue. Malgré cela, les résultats des analyses des eaux, faites à l'entrée et à la sortie de la STEPi, démontrent le respect des normes la plupart du temps, ce qui nous tient à cœur. Nous savons que la qualité des eaux usées acheminées à la STEPi influence fortement ces résultats, d'où le travail soutenu de la Commune pour la mise en séparatif des eaux claires et usées. Nos collaborateurs continuent d'assumer une bonne partie des travaux d'entretien et nous les en remercions.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau collaborateur à 50% pour renforcer l'équipe et nous avons nommé en interne un nouveau responsable adjoint de la STEPi compte tenu du fait qu'il est à une année de l'obtention de son brevet fédéral d'exploitant, nous le félicitons! Enfin, compte tenu du projet de STEP régionale, nous avons maintenu cette année encore la politique de faire les travaux importants et coûteux en ce moment, dans la mesure du possible, afin de les rentabiliser.

- *Anouk Gäumann, municipale*

Le Service de la voirie et des parcs a été renommé en 2020 «Service de l'environnement et des espaces publics» (SEEP), afin de mieux refléter l'étendue des missions et des responsabilités.

En effet, ce service englobe une diversité de domaines essentiels à la qualité de vie de notre Commune. De la propreté urbaine à la gestion des déchets et de la déchèterie, en passant par l'entretien des espaces verts, des infrastructures sportives, des aires de jeux, des plages, des routes, de l'éclairage public et du cimetière, notre équipe s'engage quotidiennement à maintenir un environnement accueillant et agréable à vivre.

Cependant, le rôle du SEEP évolue rapidement avec les défis actuels. Les changements climatiques nous imposent désormais de nouvelles priorités. Nous devons nous adapter pour lutter contre les îlots de chaleur en favorisant la canopée, en rendant nos surfaces plus perméables, en promouvant la biodiversité, en choisissant des espèces de plantations adaptées aux nouvelles températures et en appliquant de nouvelles pratiques d'entretien.

Ces défis exigent un engagement collectif, d'où l'importance d'inclure également la population dans ces démarches. Il est en effet primordial qu'elle y soit sensibilisée. Ensemble, nous pouvons avoir un impact sur l'avenir de notre Commune que nous souhaitons voir évoluer dans un environnement durable et résilient.

401 Urbanisme, architecture

Le Service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI) de la Commune de Saint-Prex a maintenu son engagement en 2023, sous la direction d'une nouvelle cheffe de service, en poursuivant les efforts entamés en 2022 pour mener à bien les diverses procédures urbanistiques et architecturales en cours.

Dans le domaine de l'urbanisme, plusieurs plans d'affectation (PA) ont progressé dans leur élaboration. Parmi ceux-ci, figurent notamment «Le Motty», «Gare Sud» et «Le Signal». Par ailleurs, les dossiers «En Fraid'Aigue», «Rives Sud», ainsi que celui de la modification du plan général d'affectation (MPGA) «Aux Saugettes» et «En Marcy» ont été finalisés pour leur mise à l'enquête publique en 2024.

Concernant «Le Motty», des rencontres ont été organisées avec les opposants, permettant le retrait de plus de la moitié des oppositions. Une nouvelle mise à l'enquête complémentaire devra être réalisée pour ce PA. Quant à «Gare Sud», des discussions ont eu lieu avec le promoteur immobilier et son architecte en vue de la réalisation d'un mandat d'études parallèles (MEP) pour garantir la qualité et préserver les intérêts publics. L'organisation de ce MEP est prévue pour 2024.

Pour «Le Signal», des échanges ont été engagés avec le bureau d'urbanisme mandaté par le promoteur pour la rédaction du dossier préalable à soumettre au Canton pour examen. Les travaux pour cette rédaction sont en cours. Par ailleurs, des présentations publiques ont été effectuées à la fin de l'année 2023 pour «En Fraid'Aigue», «Rives Sud», et le dossier de modification du MPGA «Aux Saugettes» et «En Marcy», dans le but d'informer la population en vue de leur mise à l'enquête publique en 2024.

Des importants enjeux urbanistiques ont été également touchés lors de la planification des travaux de rénovation de l'éclairage urbain des axes majeurs traversant la Commune (RC1 et RC60) par un système d'éclairage LED de dernière génération.

En parallèle des aspects urbanistiques, la gestion des enjeux architecturaux et patrimoniaux a également été une priorité pour le SUI en 2023. Plusieurs dossiers de rénovation ont été traités, notamment ceux concernant l'ancien restaurant de la Croix Fédérale, le Château de Saint-Prex et ses abords, les bâtiments communaux à la place de l'Horloge, l'ouverture d'un café au Manoir avec la rénovation de la dépendance, la réalisation d'une maison villageoise à la rue Forel 5, ainsi que la rénovation des bâtiments de la Fondation Maguy et Loulou Dubois à la rue du Vieux-Collège.

L'engagement continu du SUI démontre son implication dans le développement harmonieux de la Commune de Saint-Prex, en veillant à concilier les besoins de la population, la préservation du patrimoine, et le développement urbain responsable.

401.01 Plans cantonaux

L'adaptation du PAC 299 bis de Littoral Parc est coordonnée par la Direction générale du territoire et du logement. Le dossier a fait l'objet d'une enquête publique en début d'année 2024.

401.03 Plans communaux

Voir paragraphe «urbanisme, architecture».

401.04 Police des constructions

La police des constructions est prise en charge par le SUI.

Durant l'année 2023, le SUI a traité les dossiers suivants:

- 37 nouveaux dossiers d'enquête publique (45 en 2022);
- 108 dossiers sans enquête publique (133 en 2022);
- 6 dossiers communaux (9 en 2022);
- 74 permis de fouille (47 en 2022);
- 98 demandes d'usage du domaine public (70 en 2022);
- 15 dossiers de révision de citernes (11 en 2022);
- 25 avis de nettoyage d'installations particulières (28 en 2022).

A noter qu'en plus de l'urbanisme et de la police des constructions, le SUI s'occupe également de l'évacuation des eaux claires et usées, de divers projets communaux, de la station d'épuration intercommunale (STEPi), des demandes de pose d'enseignes, de la gestion du cadastre et de GeoConcept (géolocalisation), du site Internet, du Bureau de prévention des accidents (BPA) ainsi que l'administration des ports.

L'organe de soutien du SUI est la commission consultative d'urbanisme (CCU) qui a siégé à 11 reprises (12 en 2022). Elle a rédigé 11 rapports à l'intention de la Municipalité (26 en 2022).

401.04.01 Autorisations abattages d'arbres

Durant l'année 2023, le SUI, en collaboration avec le SEEP, a traité 46 dossiers d'abattage (19 en 2022).

401.04.02 Autorisations d'aliénation d'appartements loués

Le secrétariat municipal a traité 9 demandes d'alinéation d'appartements loués (4 en 2022).

La Municipalité a examiné 3 demandes de préemption (7 en 2022). Elle a, à chaque fois, renoncé à exercer son droit de préemption légal conformément à la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

401.04.07 Office intercommunal de la police des constructions

En 2023, le SUI a traité les dossiers suivants pour le bureau intercommunal:

- Commune de Lully: 21 dossiers (22 en 2022);
- Commune de Villars-sous-Yens: 9 dossiers (8 en 2022);
- Commune de Yens: 2 dossiers (6 en 2022);
- Commune d'Echichens: 3 dossiers (57 en 2022).

Les heures suivantes ont été facturées pour 2023:

- Commune de Lully: 37h15 (23h00 en 2022);
- Commune de Villars-sous-Yens: 13h45 (14h45 en 2022);
- Commune de Yens: 4h15 (6h00 en 2022);
- Commune d'Echichens: 13h15 (122h00 en 2022).

Pour l'année 2023, Fr. 8'641.30 ont pu être facturés (Fr. 22'812.50 en 2022).

La Commune d'Echichens a cessé de transmettre des dossiers au SUI pour traitement au cours de l'année 2023, suite à l'engagement d'un mandataire en mesure d'être présent dans ses bureaux.

401.05 Protection de l'environnement, nature

Pour la 2^e année consécutive, la Municipalité a bénéficié d'une subvention cantonale, afin de procéder à la suite de l'arrachage des laurèles ou laurier-cerise sur l'espace public. Elle souhaite par cette action encourager les privés à faire de même. En effet, le Canton de Vaud a interdit la vente et l'achat de cette plante le 1^{er} janvier 2023 et le Conseil fédéral devrait lui emboîter le pas en 2024. La laurèle figure sur la liste noire fédérale des espèces invasives et problématiques. Son écorce, ses feuilles et ses fruits sont toxiques, mais les oiseaux essaient les baies loin à la ronde. Ces plantes envahissent nos forêts et entrent en compétition avec les espèces locales.

La nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est officiellement entrée en vigueur le 30 août 2022, marquant ainsi une étape cruciale dans la préservation des ressources naturelles de la Commune pendant l'année 2023. Toutefois, le règlement d'application de cette loi n'est pas encore entré en force. Pendant cette phase transitoire, la Commune s'engage activement à sauvegarder son patrimoine arboré en prenant des mesures préventives. Elle compense régulièrement les abattages issus de problèmes sanitaires ou de

vieillesse, tels que maladies ou mort d'arbres, ainsi que des impératifs liés à la densification des constructions. La gestion des élagages est également une priorité pour s'assurer qu'ils n'affectent pas la santé de la végétation existante. De plus, la Commune demande régulièrement la justification de professionnels accrédités dans le cadre des procédures d'abattage, garantissant ainsi une approche responsable et bien fondée dans la prise de décision relative aux interventions sur le patrimoine arboré. Parallèlement, elle a entamé le processus de mise à jour de sa réglementation pour la gestion du patrimoine arboré, prévoyant une révision des procédures d'abattage d'arbres pour les années 2024-2025, démontrant ainsi son engagement envers la protection durable de l'environnement local.

Parallèlement, le SUI, en étroite collaboration avec des mandataires architectes paysagistes, a entamé une réflexion approfondie sur l'estimation du montant compensatoire, conformément aux dispositions de la nouvelle LPrPNP. Cette démarche vise à mettre en place une équivalence compensatoire, établissant un lien entre les abattages d'arbres ou des haies autorisés et la plantation de nouveaux végétaux. Au cours de l'année 2023, cette approche novatrice a été appliquée dans le cadre de certains dossiers d'abattage, exigeant des requérants la justification de ce montant compensatoire. Ainsi, les requérants sont tenus de démontrer leur engagement à planter une compensation équivalente ou, en alternative, à verser cette somme dans un fond communal dédié à la replantation d'arbres. Cette initiative, bien que considérée comme expérimentale, s'inscrit dans une démarche proactive en faveur de la protection et de la préservation du patrimoine arboré communal. Elle témoigne de la volonté de la Commune de promouvoir une gestion responsable et durable de son environnement, renforçant ainsi les mesures conservatoires prévues par la nouvelle législation. Cette approche novatrice, alliant contrôle des abattages et promotion de la replantation, reflète l'engagement continu de la Commune envers une protection accrue de son patrimoine arboré.

Cependant, le destin de la Commune a connu un tournant inattendu le 22 juin 2023, lorsqu'une violente tempête a frappé la région, laissant des cicatrices profondes dans le paysage local. Les vents dévastateurs ont eu un impact destructeur sur la substance végétale, entraînant la chute de près de 150 arbres à travers la Commune. La forêt du Coulet, autrefois d'une grande beauté, a été anéantie, laissant derrière elle un paysage dénudé et dévasté. La place d'Armes a subi une transformation radicale. Les arbres, autrefois sources de beauté et d'ombre pour les baigneurs, ont cédé sous la pression du vent, modifiant ainsi l'aspect de cet espace communal. Cet épisode traumatique a profondément marqué les esprits au sein de la Commune, faisant prendre conscience de la vulnérabilité de notre patrimoine naturel face aux caprices de la nature. En réponse à cette catastrophe, la Commune a décidé de renforcer son engagement envers une stratégie environnementale plus robuste. Les travaux entrepris en 2023 ne représentent qu'un début, une première réponse aux défis posés par cette tempête dévastatrice. La Commune envisage d'intensifier ses efforts en 2024, mettant en œuvre des mesures plus ambitieuses pour restaurer et protéger son patrimoine arboré. Ce nouvel élan démontre la résilience de la Commune face aux événements climatiques extrêmes et témoigne de sa détermination à préserver son environnement naturel pour les générations futures.

Enfin, dans le cadre de la collaboration étroite entre la Commune et Région Morges, un recensement exhaustif des arbres remarquables, tant sur le domaine public que privé, a été entrepris. Ce recensement méticuleux vise à établir une cartographie précise et détaillée de ce patrimoine, fournissant ainsi une base de données essentielle pour sa gestion. Les résultats de cette opération seront intégrés à une nouvelle couche géomatique, offrant des indicateurs stratégiques pour une gestion plus efficace et éclairée. Cette démarche s'inscrit dans la volonté

affirmée de la Municipalité d'instaurer un suivi stratégique et managérial optimal de son patrimoine environnemental. En exploitant les avancées technologiques liées à la cartographie géomatique, la Commune se dote d'un outil précieux pour la prise de décisions concernant la préservation, la plantation et la gestion des arbres.

401.06 Monuments historiques, protection du patrimoine, archéologie

Les étapes de révision du recensement architectural de l'ensemble du territoire communal ont avancé pendant l'année 2023. Le Canton de Vaud, en coordination avec la Commune, a effectuée plusieurs recherches d'archives (communales et cantonales) et relevés photographiques. Considérant le travail de longue haleine, l'objectif cantonal est de présenter les propositions de révision des notes et mesures au recensement architectural courant 2024. Néanmoins, il est probable que la validation officielle et l'entrée en force de cette révision ne pourra pas se réaliser avant 2025.

La célébration des 50 ans du prix Henry-Louis Wakker a eu lieu le 25 juin 2023, illuminant la cour du Manoir de Saint-Prex d'une ambiance radieuse. Récompensant l'engagement exemplaire de la Commune dans la préservation de son centre historique, ce moment a été l'occasion de rendre hommage à notre patrimoine et à ceux qui ont contribué à le protéger au fil des années. C'est notamment à travers la peinture et le dessin que la population a participé sur des chevalets avec du matériel en libre accès disposé le long des rives du Léman.

L'avancement de l'étude pour la réalisation d'un guide opérationnel visant à faciliter l'éventuelle pose de panneaux solaires dans le bourg historique de Saint-Prex progresse de manière encourageante. Bien que la rédaction de ce guide ne soit pas encore achevée, les premières étapes cruciales ont été franchies avec succès. Une carte définissant les degrés de visibilité des toitures dans le bourg a été élaborée en collaboration entre le Canton, la Commune et des mandataires qualifiés. Cette cartographie précise constituera une base essentielle pour orienter le choix des typologies de panneaux solaires les plus adaptées, démontrant ainsi notre engagement envers la promotion d'une énergie renouvelable tout en respectant l'intégrité architecturale du patrimoine historique.

401.07 Surveillance des chantiers

Le bureau Masotti, mandaté par la Municipalité pour la surveillance des chantiers, a consacré 152h00 en 2023 (97h00 en 2022) à cette tâche.

402 Routes, voiries

402.01 Routes nationales et cantonales

Les travaux relatifs à la requalification de la route cantonale RC1 ont pu avancer grâce à une étroite collaboration et à une très bonne entente avec le Canton, notamment avec les chefs de projet de la DGMR. Le Syndic, la municipale en charge de l'urbanisme et des infrastructures, ainsi que le SUI ont partagé des moments intenses en 2023 pour porter avec la DGMR ce projet d'envergure. Plusieurs séances de présentations et rencontres avec les habitants et les privés impactés par le projet ont eu lieu, afin d'expliquer les enjeux de ces travaux, leur impact et répondre aux différentes questions et remarques. A l'issue de ces rencontres, le Canton avec l'accord de la Commune, a mis à l'enquête publique le projet de requalification et les servitudes nécessaires à sa réalisation, ce qui a suscité un certain nombre d'oppositions et des remarques. La deuxième moitié de l'année 2023 a été consacrée au traitement de ces oppositions. Celui-ci

se poursuivra en 2024. Enfin, à cheval entre la fin de l'année 2023 et le début 2024, le projet de requalification a franchi une autre étape importante, soit la publication de l'appel d'offres pour les travaux.

402.02 Routes et chemins communaux

En 2023, le SUI a continué à œuvrer pour la gestion et l'entretien des routes et chemins communaux, en mettant l'accent sur les zones nécessitant des interventions prioritaires.

Dans cette optique, la réfection partielle du passage inférieur du Motty, situé à proximité de la COOP, a été entreprise en raison de l'état de dégradation avancé de l'intrados du tablier. Cette action, supervisée par le SUI, vise à garantir la sécurité et la praticabilité de ce passage important pour la circulation locale.

Par ailleurs, les travaux du passage inférieur Monnivert II ont été réalisés lors d'une opération coup de poing du 6 au 9 octobre 2023. Cette intervention a permis d'améliorer la qualité et la sécurité de cette infrastructure, répondant ainsi aux besoins des usagers et des CFF.

En ce qui concerne les travaux projetés au passage inférieur Monnivert I, du côté de Morges, les travaux ont été reportés en 2028, soit seulement après les travaux planifiés pour la RC1 et la voie verte. Cette décision stratégique vise à optimiser les ressources et à coordonner les interventions pour une gestion efficace du réseau routier communal.

Dans le cadre de l'entretien routier 2023, le SEEP a procédé avec un mandataire externe à une tournée d'inspection du réseau routier pour définir les priorités. Les travaux suivants ont été entrepris:

- reprofilage avec matériaux bitumineux au chemin de Pomeiry, chemin de Bon Bocard, chemin d'Hollandia depuis le chemin de la Portaz jusqu'à Perceval.
- pontage de fissures sur plusieurs chaussées, ainsi que le tour de l'école du Chauchy, ceci dans le but de réduire la pousse de mauvaises herbes.

En plus de l'entretien annuel préventif des routes communales, un surfacage de la route de la Vergognausaz a été effectué sur toute sa longueur.

La vidange et le pompage des sacs de routes et le passage du lamier sur les bords de routes ont été confiés à un mandataire externe, alors que les taconnages de plusieurs trous de routes ont été effectués partiellement en interne.

402.05 Parkings, abribus

Un entretien périodique des abribus par un lavage à l'eau chaude est effectué deux fois par an par les collaborateurs du SEEP.

402.09 Voirie, matériel et véhicules, service hivernal

Le SEEP a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse de la marque Gianni Ferrari. Celui-ci remplace la machine perdue dans l'incendie des locaux du Glapin.

Le SEEP a acheté un désherbeur manuel à pousser, ainsi qu'une petite brosse électrique de chemin, en complément de la machine à eau chaude, afin d'optimiser le désherbage, en particulier au cimetière, permettant ainsi à un collaborateur de pouvoir travailler seul sans mobiliser d'autres ressources.

403 Cimetière, parcs et promenades

403.01 Cimetière (entretien)

Une bonne partie de la zone en gravier a été enlevée, afin de replanter du gazon, ceci pour faciliter et homogénéiser les surfaces du cimetière. Le chantier se déroule en deux étapes, de manière à limiter l'impact. Il a commencé fin 2023 et sera terminé courant 2024, en fonction de la météo.

403.02 Parcs et jardins publics, places de jeux, mobilier urbain

La place de jeux du Coulet, datant de 1992, a été sécurisée et transformée en un espace moderne et ludique.

Une vingtaine d'arbres ont été plantés dans la Commune en nouvelles plantations ou en remplacement d'arbres abattus.

Une citerne d'arrosage d'une contenance de 2'000 litres a été achetée, afin d'assurer l'entretien des plantations dans la Commune.

Une nouvelle souffeuse électrique équipe le petit véhicule de vidange des corbeilles de rue, afin que son utilisateur puisse procéder au nettoyage des places de jeux et du skatepark lors de sa tournée.

Les totems de tris des déchets ont été remis sur les plages de la Commune pour la 2^e année consécutive. Les tonnages de déchets récupérés sont significatifs et la qualité du tri en nette augmentation selon le repeneur des déchets.

- 1'330 kg de verre (1'408 kg en 2022)
- 600 kg d'ordures ménagères (400 kg en 2022)
- 16 sacs de PET (11 en 2022)
- 16 sacs d'aluminium (10 en 2022)

Chaque année, la Société vaudoise d'horticulture procède gratuitement à la plantation du massif du Vieux-Moulin. Le Service de l'environnement et des espaces publics participe au choix de la thématique en fonction des manifestations communales à venir. L'achat des matières premières est à la charge de la Commune.

403.03 Code rural et foncier

Comme chaque année, le secrétariat municipal a écrit de nombreux courriers à des propriétaires pour leur rappeler qu'ils doivent tailler leur haie, afin de ne pas gêner le passage des piétons et automobilistes.

404 Déchets et ordures ménagères

404.01 Gestion communale des déchets, taxe sur les déchets

Le contrat pour la gestion des déchets de la Commune avec l'entreprise Henny Transports est valable du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027. Cette entreprise nous apporte de bonnes solutions sur la problématique de gestion et de transport des déchets et nous permet de bénéficier de solutions d'élimination et de revalorisation à de meilleurs coûts, grâce au groupe RETRIPA.

La Cour des comptes du Canton de Vaud a mené un audit en fin d'année 2023 sur le concept harmonisé de la taxe au sac et la gestion des ordures dans le Canton. La Commune de Saint-Prex a été choisie avec cinq autres Communes. Trois périmètres de gestion, l'usine Tridel et la DGE ont également été audités. Le résultat de cet audit sera publié au deuxième semestre 2024.

404.02 Gestion régionale (Valorsa)

Notre Commune est actionnaire de Valorsa SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise, ainsi que le plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets; action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de Tridel SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets, puisque Valorsa est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les trois autres périmètres, à savoir GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. Valorsa devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri, en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

Son autre rôle est d'accueillir les déchets carnés de l'Ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2023, notre Commune a bénéficié de la logistique de Valorsa pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises, via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. Valorsa est également venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Le périmètre de gestion des déchets continue de nous apporter son soutien dans les réflexions menées pour l'amélioration de la gestion des divers déchets collectés dans la Commune. Il prend également en charge l'évacuation des déchets spéciaux des ménages. Un audit de sécurité de la déchèterie a été mené par Valorsa en 2023. Lors de cette visite, Valorsa nous a conseillé et informé sur les bonnes pratiques en déchèterie, notamment sur la conformité de la collecte, du stockage et du conditionnement des déchets spéciaux des ménages (DSM). Une adaptation de la trousse de secours avec un produit pour rincer les yeux et quelques indications de produits sur des caisses ont aussi été demandées. Les nouveaux collaborateurs du SEEP ont suivi une formation donnée le 7 décembre sur le site de Gollion.

Les élèves des collèges du Chauchy et de Sous-Allens ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. Valorsa est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la Commune. Il est de l'ordre de Fr. 360.00 par tonne.

L'opération «Coup de balai» a eu lieu le 24 mars 2023. Tous les élèves des collèges du Chauchy et une partie de ceux de Sous-Allens ont participé à cette opération, sous la responsabilité de leurs enseignantes et encadrés par le service de l'environnement et des espaces publics, soit 217 élèves au total. Ils ont récolté pas moins de 58,5 kg de déchets incinérables, 18 kg de flaconnage (PET et alu) qui ont pu être valorisés, 2 pneus et 6 tubes de fer.

En 2021, le capital-actions de l'entreprise a été réactualisé sur la base des chiffres officiels du Canton, validant la population des Communes vaudoises au 31 décembre 2019. Notre Commune détient 54 actions de Fr. 800.00 et 60 actions de Fr. 2'400.00 sur un capital-actions de Fr. 6'800'000 entièrement libéré.

2023	en tonnes facturées par Valorsa	Destination	Valorisation
Ordures ménagères	25'295	Tridel	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'308	Tridel	Chaleur/électricité
Déchets industriels	6'344	Tridel	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	6'579	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité
Verre	4'158	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, appareils électriques	328	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
Déchets spéciaux des ménages	250	CRIDEC	Traitement physico chimique/incinération
Déchets carnés	856	GZM	Energie

404.03 Conteneurs enterrés

Le changement des bornes de collecte usagées et des cuves défectueuses continue. Elles ont été modifiées avec le nouveau système Kinshofer-Sub-Vil qui permet une prise en charge plus sécurisée, réduit la manutention lors des vidanges et permet de faire des économies d'entretien.

405 Egouts et épuration, assainissement, y compris STEPi

405.01 Egouts et collecteurs, PGEE

En 2023, la Commune de Saint-Prex a poursuivi ses efforts dans la gestion et l'entretien de ses réseaux d'égouts et de collecteurs, en collaboration avec les bureaux d'ingénieurs et les entreprises mandatées à cet effet.

L'entretien annuel des collecteurs eaux usées/eaux claires (EU-EC) a été effectué avec succès au cours de l'année. Les travaux de curage et d'inspection caméra des collecteurs ont été réalisés entre septembre et octobre, permettant ainsi de maintenir la qualité et l'efficacité du réseau d'assainissement de la Commune.

Les contrôles des raccordements EU-EC pour les parcelles situées en zone S3 de protection des eaux ont été réalisés en impliquant activement la participation des résidents grâce à une procédure de teintage. Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements aux habitants pour leur collaboration précieuse qui a grandement contribué à la réussite de cette initiative.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du secteur Est, les travaux ont été adjugés à une entreprise spécialisée en novembre 2023. Cette initiative vise à renforcer et à moderniser les infrastructures d'assainissement dans cette zone, contribuant ainsi à garantir un service optimal pour les citoyens de Saint-Prex.

En outre, plusieurs interventions ponctuelles ont été menées pour des nouveaux raccordements, ainsi que pour le débouchage de sacs de gouttière (sacs à coupe-vent pour eaux pluviales destinés à stocker temporairement les eaux urbaines excédentaires lors des pluies), soulignant l'importance de maintenir une réactivité et une vigilance constantes pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, même dans des situations imprévues.

La Commune de Saint-Prex demeure engagée dans la gestion durable de ses réseaux d'égouts et de collecteurs, en veillant à assurer la qualité des services offerts à ses citoyens tout en préservant l'environnement local.

405.02 STEPi, boues, etc.

En 2023, le SUI a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de la station d'épuration des eaux usées intercommunale (STEPi) pour assurer le bon fonctionnement et l'entretien de cette infrastructure vitale pour la communauté.

En septembre, l'engagement du nouvel exploitant à 50% et sa formation interne ont renforcé l'équipe de la STEPi, tandis que la nomination d'un collaborateur en qualité de responsable adjoint a apporté une nouvelle dynamique à l'équipe.

Au cours de l'année, plusieurs événements importants ont marqué la gestion de la STEPi. En février 2023, un entretien majeur a été effectué sur le bassin biologique n° 1, qui avait attendu près de douze ans pour être réalisé. L'intervention a consisté principalement au remplacement de tous les aérateurs, avec succès, ainsi qu'à des réparations et un bétonnage interne pour corriger les fissures.

En octobre 2023, un autre chantier majeur a été entrepris avec le pompage et le nettoyage du digesteur. Cette opération a permis de sensibiliser le personnel, notamment le nouvel exploitant, à l'importance des travaux de grande envergure effectués périodiquement. Cependant, des défis

subsistent, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets provenant du digesteur, nécessitant une réflexion sur de meilleures pratiques de traitement.

Des imprévus ont également nécessité des interventions d'urgence, notamment le remplacement du disque de la table d'épaississement de la STEPi pour maintenir l'efficacité du processus d'épaississement des boues. De plus, des problèmes survenus sur la centrifugeuse ont été résolus grâce à des réparations urgentes, évitant ainsi le besoin de décharger les boues dans une autre STEP.

Une étude pour le secours de la STEPi et des stations de relevage en cas de pénurie d'électricité a débuté en 2023, avec une prévision de finalisation en 2024, tandis que des rénovations sur plusieurs stations de relevage ont été planifiées pour 2024, notamment la révision complète de la station «En Pallatex».

En ce qui concerne la pollution, la STEPi continue de faire face à diverses sources de pollution, bien que la situation semble se stabiliser et ne pas causer de problèmes majeurs pour le moment.

Enfin, deux préavis de la Municipalité à l'attention du Conseil communal ont été adoptés avec succès au cours de l'année 2023, concernant des aspects importants liés à la STEPi. Le premier préavis concerne l'achat d'un dégrilleur d'orages destiné à être installé à l'entrée de la STEPi, visant à améliorer la gestion des eaux de pluie et à réduire les risques de saturation en période d'orage. Le second préavis porte sur l'acquisition d'un nouveau tableau électrique, essentiel pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité des installations électriques de la STEPi. Ces décisions démontrent l'engagement de la Commune de Saint-Prex à investir dans des infrastructures modernes et performantes pour répondre aux besoins de traitement des eaux usées et à assurer le respect des normes environnementales en vigueur.

La gestion de la STEPi demeure un enjeu majeur pour la Commune de Saint-Prex, et le SUI reste engagé à assurer le bon fonctionnement de cette infrastructure cruciale pour la santé publique et l'environnement.

406 Cours d'eau et Maison de la Rivière

406.03 Canal du Bief et Société d'irrigation

La Commune de Saint-Prex souhaite refaire un état des lieux de la qualité du Bief de Saint-Prex dans sa partie haute, à ciel ouvert, de la prise d'eau du Moulin de Lussy à la surverse en amont des Iles. En effet, des pertes d'eau importantes sont actuellement observées en plusieurs points, mettant en péril certains ouvrages dont les fondations menacent de s'effondrer. De plus, la tempête de cet été a fragilisé certains points.

406.04 Chenaux

Après avoir constaté en 2022 une croissance démesurée de la végétation riveraine et de la précarité de l'aménagement des berges pour la contenir, le Canton à la suite de la demande d'un riverain a approché les Communes de Buchillon et Saint-Prex pour réactiver ce projet de renaturation du ruisseau des Chenaux, initié en 2012. Un bureau a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité dans le but de:

- sécuriser les berges et gérer les risques de crues,
- éradiquer les plantes invasives (bambous) et favoriser une végétation indigène et adaptée à la station,
- améliorer le corridor biologique et la connectivité latérale,

- renaturer l'embouchure et traiter des ouvrages en fin de vie sis dans l'espace réservé aux eaux du lac.

Le bureau mandaté par le Canton a rédigé une convention qui implique la Commune de Saint-Prex et un propriétaire, ainsi que la Commune de Buchillon et deux propriétaires buchillonnais concernés par ce dossier. Pour l'instant aucun accord n'a été conclu. Une séance doit être organisée en 2024 avec toutes les parties.

406.05 Rives du lac, entretien des berges, cheminements piétonniers, plages

Nous basant sur les échantillons analysés, nous pouvons confirmer que, comme les années précédentes, l'eau des plages était propice à la baignade avec une bonne qualité biologique pendant toute la saison 2023.

Les bouées pour délimiter les zones de baignades ont été mises en place début juin puis enlevées en fin de la saison.

Le SEEP a procédé à un entretien de fond du sentier du lac, car ce dernier présentait de nombreuses flaques d'eau stagnante. Un travail de surfaçage des zones les plus affaissées a été entrepris.

Concernant le faucardage, une modification des zones de fauches a été proposé par l'ERM au Canton. Ces modifications correspondent aux divers besoins des acteurs de la navigation, sortie du port pour les plaisanciers et intervention pour les bateaux du sauvetage.

Les utilisateurs de stand up paddle (SUP) et les nageurs nous font fréquemment des demandes pour élargir ces zones de fauche, afin de pouvoir profiter pleinement des zones de baignade.

406.06 Maison de la Rivière

La Maison de la Rivière organise régulièrement des expositions temporaires. La Municipalité a à nouveau soutenu financièrement le festival du Film vert.

VIII. Formation, jeunesse, culture, églises

La parole à... Anthony Hennard, vice-syndic

L'année 2023 marque le retour à la normale. Tous les camps, les courses d'école se sont déroulés comme planifié. La cérémonie des promotions, ainsi que le repas des enseignants ont eu lieu au Vieux-Moulin.

Les cours de natation scolaires sont en augmentation. Notre piscine est de mieux en mieux utilisée par le groupement scolaire de l'ASISE.

Notre structure d'accueil des 5-8P de Sous-Allens arrive toujours à répondre à toutes les demandes. Nous n'avons actuellement pas de liste d'attente. Nous avons engagé une nouvelle responsable pour notre structure d'accueil suite à un départ volontaire de la personne en charge.

Le système de gestion informatique (MaCantine) est maintenant opérationnel pour les 5P-11S. Il nous donne entière satisfaction.

Un nouveau système de devoirs surveillés a été mis en place pour la rentrée d'août, afin de répondre aux obligations de la loi sur l'enseignement obligatoire.

501 Autorités scolaires

501.02 Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)

Saint-Prex est représenté par deux municipaux au CODIR de l'ASISE et par deux autres au Conseil intercommunal. Les comptes sont tenus par la Commune.

502 Etablissements d'enseignement

502.01 Groupement primaire (Saint-Prex)

480 élèves étaient scolarisés au 1^{er} octobre 2023 dans les établissements primaires de Saint-Prex (1P à 8P) (482 en 2022).

502.02 Groupement secondaire

342 élèves étaient scolarisés au 1^{er} octobre 2023 au secondaire à Saint-Prex (9S à 11S) (332 en 2022).

502.03 Dérogations d'enclassement

Aucun élève du groupement scolaire n'a de demande de dérogation d'enclassement (1 en 2022). 5 élèves domiciliés dans d'autres Communes sont enclassés dans notre groupement scolaire (4 en 2022).

503 Parascolaire

503.03 Orientation professionnelle

Le centre de Morges de la région Ouest accueille, entre autres, les habitants de Saint-Prex. Cette structure est financée sur une contribution des Communes calculée en fonction du nombre d'habitants.

Les offices d'orientation professionnelle offrent également des prestations pour les adultes de plus de 40 ans ne bénéficiant pas d'une prestation de l'assurance chômage, de l'assurance invalidité ou de l'assurance sociale.

503.04 Cantines scolaires, y compris AREMS et APEMS

Le portail MaCantine reste opérationnel et ce, pour la plus grande satisfaction de tous les utilisateurs. Toutes nos structures communales d'accueil de jour offrent désormais ce service, permettant aux parents d'inscrire leur/s enfant/s, de le/s excuser et de commander les repas de leur/s enfant/s grâce à cette application.

503.05 Devoirs surveillés

7 surveillantes ont mis un terme à leur activité et nous avons dû mettre fin au contrat de l'une d'entre elles.

Ces devoirs ont lieu trois jours par semaine, généralement dans la classe des élèves. Pour la rentrée scolaire 2022/23, ce sont 34 élèves du Chauchy, de Sous-Allens et de Yens qui y ont pris part.

Les leçons surveillées des 7-8P ont lieu les mardis et jeudis au Cherrat et sont organisées dans le cadre des activités de l'accueil de midi. Pour l'année scolaire 2022/23, 12 élèves étaient inscrits le mardi et 11 le jeudi.

Pour la rentrée scolaire 2023/24, une nouvelle approche a été mise en place:

- Les inscriptions sont dorénavant effectuées par les parents qui auront la responsabilité de définir les jours et de s'assurer de la participation de leur/s enfant/s.
- Le nombre d'élèves par groupe a été augmenté de 8 à 12 enfants maximum.
- Les leçons des 7-8P ne se déroulent plus à midi, mais dans l'après-midi après la fin des cours, comme pour les élèves de 5-6P.

504 Transports scolaires

Actuellement, une navette part des Saugettes jusqu'à Sous-Allens du lundi au vendredi à 07h57 et à 13h10, mais aussi de Sous-Allens aux Saugettes à 11h45 et à 15h05. Ces transports sont destinés uniquement aux élèves de Sous-Allens qui commencent les cours plus tard que les élèves du Cherrat.

Afin de répondre à une demande de transports pour les élèves de 7P-11S, le comité de direction de l'ASISE a décidé de mettre en place de nouvelles navettes, à titre d'essai durant une année, dès la rentrée de janvier 2024. Un bus partira les mercredis à 12h35 du Cherrat en direction des Saugettes, ainsi que les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 12h55 en direction de l'école et à 15h50 en direction des Saugettes.

505 Jeunesse

505.01 Passeport-vacances

Les activités du Passeport-vacances ont eu lieu durant les vacances scolaires d'automne. Cette édition s'est terminée comme à l'accoutumée par un apéritif, afin de remercier les accompagnants et les organisateurs.

505.02 Cabane des jeunes, y compris cours de théâtre

La Cabane, centre d'animation socioculturelle pour les jeunes de 10 à 18 ans, est reconnu comme un lieu de lien et de soutien social nécessaire au bien-être des jeunes et favorisant leur santé psychique. Le climat y est chaleureux, convivial, sécurisant, et invite chacun à venir librement rencontrer ses amis, profiter de loisirs gratuits, comme des jeux de société, billard, baby-foot, ping-pong, jeux extérieurs, ou participer à de nombreuses activités ludiques, créatives, sur inscription et pour un montant de Fr. 5.00, comme par exemple des bricolages, de la peinture, de la cuisine, divers tournois, des après-midis goûter + jeux, des soirées repas + film, mais également trouver de l'écoute et de l'aide.

Le taux de fréquentation était élevé tout au long de l'année, avec des ouvertures comptant régulièrement 30 à 40 jeunes représentés équitablement par les filles et les garçons. Les nombreuses animations sur inscription des mercredis, vendredis et samedis ont presque toujours affiché complet. A noter que les ouvertures du jeudi continuent à être plus calmes que les autres jours, permettant ainsi à l'équipe de tisser des liens plus proches avec les jeunes, de les aider dans leurs devoirs scolaires ou leurs recherches de place d'apprentissage. La moyenne d'âge s'est maintenue entre 11-14 ans, avec néanmoins plusieurs groupes de 15-16 ans qui ont été présents à presque toutes les ouvertures jusqu'à la fermeture de fin mai. Comme à chaque rentrée de septembre, la Cabane a accueilli beaucoup de petits nouveaux âgés de 10 ans, qui participent surtout aux activités des mercredis.

L'ambiance était très sympa, détendue, dynamique, joviale, et les jeunes respectueux des règles de vie collective basées sur la notion de respect. D'une imagination débordante, ils ont régulièrement participé à la mise en place d'activités originales et attractives.

Comme chaque année pendant les vacances d'octobre, la Cabane a pris part au passeport-vacances.

L'atelier théâtre, la Troop's, était complet et a présenté son travail lors de trois représentations fin juin à la Cave du Château. Celles-ci ont remporté un joli succès.

La responsable de la Cabane a participé aux séances «Intercentre» organisées par le GLAJ-Vaud (association faîtière des organisations de jeunesse), aux rencontres du Réseau Jeunesse de la région morgienne et des séances entre le travailleur social de proximité et les centres d'animation.

Le ménage des locaux était assuré hebdomadairement par 2 jeunes à raison de 45 minutes, sous la supervision des animateurs.

505.04 Corps Jeunes Sapeurs-Pompiers

Le Corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ouest Morgien (JSPOM) a été créé le 23 septembre 2005 à Etoy. Il est né de la volonté d'une poignée de passionnés des SDIS de Buchillon, Etoy, Saint-Prex, Yens et Villars-sous-Yens, avec le soutien des Municipalités.

A fin 2023, l'effectif était de 24 jeunes (17 garçons et 7 filles), dont 6 sont domiciliés à Saint-Prex. Ces jeunes sapeurs-pompiers s'entraînent dans la caserne de Saint-Prex. Ils ont réalisé 11 exercices en 2023.

506 Événements sportifs régionaux

La Municipalité a poursuivi son partenariat avec Urban Training qui propose gratuitement aux habitants de participer à des cours de gym hebdomadaires organisés entre mai et septembre.

507 Associations culturelles régionales

507.01 COV, écoles de musique

Le COV, dans sa forme actuelle, date de 2001. Son statut juridique est une fondation de droit privé, dont les buts sont, entre autres, de dispenser un enseignement musical instrumental et théorique de qualité à des enfants et adultes en vouant une attention particulière à l'épanouissement de chacun.

23 élèves domiciliés à Saint-Prex fréquentent le COV.

507.02 Concerts classiques de la région morgienne

La 64^e saison s'est ouverte en octobre 2023. Six concerts sont au programme, dont deux à Saint-Prex (en novembre 2023 au Manoir et en mai 2024 au temple).

507.03 Association des amis de Pietro Sarto

Les œuvres de Pietro Sarto et l'atelier de Saint-Prex ont été exposées à l'Hôpital de Morges entre le 1^{er} décembre 2023 et le 1^{er} mars 2024 pour célébrer les 50 ans de l'hôpital.

507.04 Fondation pour l'enseignement de la musique FEM

La loi sur les écoles de musique est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La Fondation pour l'enseignement de la musique est l'organe chargé de mettre en œuvre, de financer et d'organiser l'enseignement de la musique dans le Canton, dans l'intérêt des enfants et des jeunes musiciens, ainsi que dans celui des écoles et des enseignants.

508 Bibliothèque communale

Au 31 décembre 2023, la bibliothèque comptait 550 lecteurs actifs (512 en 2022): 215 adultes (208 en 2022) et 335 enfants (304 en 2022). 99 nouveaux lecteurs se sont inscrits en 2023 (81 en 2022).

Les visites de classe se sont poursuivies: 6 classes du Chauchy (5 en 2022) et 4 classes de Sous-Allens (3 en 2022) sont venues emprunter des livres une fois par mois.

23'487 prêts ont été effectués (23'901 en 2022), toutes catégories confondues (romans adultes, livres enfants, bandes dessinées, documentaires).

Le samedi 16 décembre, «An conteuse», habitante de Saint-Prex, a animé un moment magique de contes qui ont ravi petits et grands.

509 Eglises

509.01 Paroisse protestante

L'équipe pastorale de la paroisse de Saint-Prex-Lussy-Vufflens active en 2023 se compose de MM. Sandro Restauri et Olivier Rosselet, pasteurs. Ils sont assistés du vicaire Claude Demissy

pour les célébrations et du diacre Renaud Rindlisbacher pour l'enfance et les familles. La fête paroissiale a eu lieu en octobre au Vieux-Moulin avec une participation de plus de 170 personnes.

Un accordage de l'orgue a été effectué juste avant les fêtes de fin d'année.

Une nouvelle organiste a été engagée en juin 2023 pour assurer les douze services annuels, mais également les services particuliers, tels que les mariages ou les cérémonies funéraires.

509.02 Paroisse catholique

Comme pour l'église romane, nous avons un contrat d'entretien de l'orgue qui comprend un accordage général tous les deux ans, hors de la période de chauffage.

La paroisse St-Prothais à Saint-Prex réunit les catholiques des localités de Saint-Prex, Buchillon, Etoy, Lussy-sur-Morges et Villars-sous-Yens. Elle fait partie de l'unité pastorale La Venoge-L'Aubonne qui comprend également les paroisses d'Aubonne, de Morges et de Rolle.

L'église catholique de Saint-Prex accueille principalement les dimanches matin une centaine de personnes de tous les horizons avec une attention toute particulière réservée à l'accueil des familles avec enfants. La paroisse de Saint-Prex accueille également les offices dédiés de la communauté lusophone très nombreuse dans les environs.

Elle a, par ailleurs, participé à deux célébrations œcuméniques en union avec la paroisse protestante de Saint-Prex, d'une part à l'occasion de la semaine de l'unité des chrétiens en janvier et d'autre part au moment du week-end du Jeûne fédéral en septembre.

Elle a organisé sa traditionnelle fête de paroisse, ouverte à tous, le 27 août dans les salles et le jardin derrière l'église catholique.

Le «Groupe des visiteurs» qui se rend régulièrement au chevet des seniors est toujours très actifs avec 7 membres pour 148 aînées à visiter. Une fête de Noël spécifique a été organisée le 13 décembre.

Le groupe «Foi et Lumière» permet aux familles avec un enfant en situation de handicap de se retrouver et de partager leur foi tous les mois.

Le «Groupe des jeunes Cabana» (GJ Cabana) a été à l'origine d'une belle montée vers Pâques, du Jeudi Saint au Dimanche de Pâques, destiné plus spécialement aux jeunes de 12 à 17 ans du Canton. Le GJ Cabana s'est également rendu deux semaines au Portugal, avec une vingtaine de ses membres, à l'occasion des Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ). Ces rencontres avec le Pape et d'autres jeunes catholiques du monde entier fut une magnifique expérience vécue en commun.

Le «Groupe d'Action parrainage» accompagne des réfugiés installés dans la région. Une fête a été organisée le 25 août, qui réunissait les parrains/marraines et les réfugiés pour un moment de convivialité.

509.03 Autres églises

IX. Sécurité publique

La parole à... Anouk Gäumann, municipale

L'année 2023 s'est avérée moins intense que les années précédentes et la crise énergétique annoncée a été gérée de manière judicieuse par les organes compétents. Au niveau communal, nous n'avons pas eu besoin de mettre en place notre point de rencontre d'urgence (PRU) sis dans le bâtiment de l'administration communale. Toutefois, un exercice simulant un black-out a pu être fait, en raccordant le bâtiment à la génératrice dont nous avons fait l'acquisition l'année dernière. Tout s'est parfaitement déroulé.

La protection civile a également pu tester un éventuel black-out dans le bâtiment de l'arsenal. Outre les engagements récurrents comme le test des sirènes, les personnes astreintes ont été appelées en renfort par les services «feux bleus» sur plusieurs événements importants. Le commandant se plaît à dire que la protection civile a un rôle de réserve opérationnelle.

En matière d'évolution technologique, le site internet de notre police régionale (PRM) s'est vu doté d'un E-guichet, ainsi que d'un agent virtuel, Néo, capable de répondre en neuf langues aux besoins de nos citoyennes et citoyens. Cet outil piloté par l'IA (intelligence artificielle) permet de rapprocher encore plus notre police de toutes et tous sans la barrière de la langue.

Accompagner une patrouille de police durant un service de nuit m'a permis de découvrir un autre pan du métier de policier que celui de distribuer des amendes d'ordre. J'ai pu échanger avec des personnes engagées, résistantes au stress et douées d'empathie, se nourrissant de ce métier d'aide à la population dans des moments marquants.

Le SIS Morget est, quant à lui, composé de volontaires. On retrouve chez ces derniers le même état d'esprit, le même engagement, le même altruisme. Peu de personnes se rendent compte lors d'interventions que ce sont des miliciens et miliciennes appelés sur leur lieu de travail ou leur temps libre. Cette année, le nombre d'interventions a battu tous les records depuis l'année de création du SIS Morget en 2012.

Notre population a de la chance de pouvoir compter sur ces trois entités, dont je tiens à remercier tous les intervenants et intervenantes pour leur engagement sans faille.

601 Police

601.02 Police intercommunale PRM

Le Centre d'entraînement au tir à Etoy, dont PRM est copropriétaire, est désormais opérationnel. Cette installation, de nouvelle génération, offre aux policiers la possibilité de s'exercer au tir de manière dynamique et très proche de la réalité.

La révision des statuts et annexes de l'Association se poursuit. Afin de parvenir à un consensus entre toutes les Communes membres, le Comité de direction a soumis aux Municipalités une nouvelle proposition mettant l'accent sur une clé de répartition modifiée du nombre de délégués par Commune. Ayant obtenu un accord de principe à l'unanimité de toutes les Municipalités, cette variante sera présentée à une commission ad hoc consultative du Conseil intercommunal au début de l'année 2024.

Face au constat de l'augmentation des incivilités, une décision a été prise en 2022 de lancer une campagne de lutte contre ces comportements. Dans la continuité des initiatives lancées en 2022, plusieurs opérations ont été planifiées tout au long de l'année, prenant en compte les différentes formes d'incivilités.

Au cours de l'année 2023, la brigade Police communautaire et prévention (PCP) a été sollicitée à une quinzaine d'occasions pour résoudre des situations conflictuelles entre élèves. La plupart de ces cas ont été signalés par les établissements scolaires et englobent des problématiques telles que l'intimidation entre élèves, le droit à l'image, les insultes et les fausses rumeurs. Il arrive également que les parents contactent PRM surtout lorsque les incidents surviennent en dehors du cadre scolaire.

En 2023, le taux d'infraction calculé par le radar semi-stationnaire «Girafe» s'élevait en moyenne à 1,5% des véhicules contrôlés sur le territoire de PRM. Il est à relever que ce taux est de 2,16% pour le territoire saint-preyard, taux largement supérieur à ceux des autres Communes.

Conformément au crédit pour l'acquisition de nouveaux véhicules pour la durée de toute la législature, accepté par le Conseil intercommunal, permettant un renouvellement par étapes de la flotte vieillissante, l'Unité signalisation s'est équipée d'un nouveau fourgon. Il a été spécialement aménagé pour faciliter le chargement et le déchargement du matériel grâce à l'installation d'une rampe. Il est également équipé d'un petit atelier permettant d'effectuer des travaux légers sur site.

PRM a enregistré 658 événements en 2023, contre 547 en 2022. Les nouveaux paramètres de recherche utilisés pour établir les statistiques ont généré des variations de chiffres entre les années 2021 et 2022. L'augmentation entre les chiffres 2022 et 2023 s'explique, en grande partie, par la création de plusieurs événements pour une même intervention.

Le nombre de collaborateurs, au 31 décembre 2023, s'élevait à 89, correspondant à 84,30 ETP, ce qui correspond à un ratio de 1 policier pour 670 habitants. En comparaison, le ratio est de 1/466 au niveau national et 1/433 au niveau cantonal.

PRM a recruté 4 aspirants au début 2023. Ils ont commencé leur formation au Centre interrégional de police CIFPOL de Granges-Paccot (centre de formation des polices cantonales de Fribourg, Neuchâtel et Jura et autres polices municipales).

Le rapport de gestion de PRM sera disponible en intégralité sur notre site internet.

601.02.03 Circulation, signalisation, miroirs, modération du trafic, constats (radars, contrôles de vitesse)

La Commune a fait l'acquisition d'un deuxième radar pédagogique. Le premier est installé alternativement entre le collège du Cherrat et celui du Chauchy, alors que le deuxième est installé de manière fixe au chemin de la Vergognausaz sur le tronçon, limité à 50 km/h au niveau des habitations.

601.02.06 CODIR et Conseil intercommunal PRM

Saint-Prex est représenté au CODIR de PRM par un membre de la Municipalité et au Conseil intercommunal par six membres du Conseil communal.

601.03 Police administrative

601.03.01 Etablissements publics et commerces

La Commune de Saint-Prex compte 446 entreprises implantées à fin 2023 (431 en 2022), soit 90 sociétés anonymes (86 en 2022), 169 sociétés à responsabilité limitée (154 en 2022), 154 entreprises individuelles (158 en 2022), 4 sociétés en nom collectif (sans changement par rapport à 2022), 8 associations (sans changement par rapport à 2022), 8 fondations (sans changement par rapport à 2022), 13 avec un autre statut (sans changement par rapport à 2022).

En 2023, nous avons délivré 5 autorisations pour la vente en détail du tabac (7 en 2022), 10 autorisations d'exploitation pour des appareils automatiques à prépaiement (10 en 2022) et 18 licences LADB (loi sur les auberges et les débits de boissons) (19 en 2022).

601.03.02 Registre des commerçants, entreprises locales

La Municipalité a organisé une réception des entreprises le 27 avril au Vieux-Moulin dès 11h30. Cette rencontre avait pour but de tisser des liens et faire plus ample connaissance entre les différents acteurs économiques de la localité et les Autorités.

Deux orateurs ont été conviés pour présenter leurs activités : Conexivity Group et l'ARCAM.

601.03.04 Manifestations ponctuelles, permis temporaires, lotos et tombolas (POCAMA)

Durant l'année 2023, nous avons traités 62 demandes POCAMA (68 en 2022).

601.03.05 Procédés de réclame

Nous n'avons autorisé aucun procédé de réclame en 2023 (1 en 2022).

601.03.08 Autorisations de stationnement (macarons et autorisations)

Nous avons vendu 49 macarons en 2023. Le tarif est de Fr. 40.00 pour un mois, Fr. 100.00 pour trois mois, Fr. 190.00 pour six mois et Fr. 350.00 pour une année.

Ces macarons permettent aux automobilistes de stationner leur véhicule sur les places du Bourg durant 15 heures.

Les personnes en possession d'un macaron, partant en vacances, voyages d'affaires, etc., peuvent obtenir gratuitement et sur accord de la Municipalité des autorisations de stationnement temporaires au Vieux-Moulin ou au P+R du Glapin. Ces personnes sont dirigées vers le P+R du Glapin en période estivale ou lorsqu'il y a beaucoup de manifestations.

Les habitants du Bourg n'ayant pas de macaron peuvent obtenir contre facturation une autorisation de parcage au P+R du Glapin pour des vacances, voyages d'affaires, etc. pour le prix de Fr. 5.00/jour.

601.04 Police sanitaire

601.04.01 Contrôle des denrées alimentaires

Le groupement VAPKO organise chaque année des contrôles des champignons à Yens les dimanches de 17h00 à 18h30. Ceux-ci ont eu lieu entre le 27 août et le 5 novembre. Il a enregistré la visite de 129 personnes (64 en 2022), dont 15 de Saint-Prex.

601.04.02 Bétail et agriculture, y compris feu bactérien et chenilles processionnaires

Comme chaque année, le SEEP communique au secrétariat la liste des propriétés où il reste des nids de chenilles processionnaires dans les pins, afin d'écrire aux propriétaires pour leur rappeler l'importance de les enlever, car les poils de ces chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer chez les humains des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme), voire même une cécité. Chez les canidés, ils peuvent provoquer une brûlure de leur truffe et/ou leur langue, voire une nécrose.

601.04.03 Commission d'hygiène et de salubrité

La commission de salubrité n'a pas eu à traiter de dossier 2023, tout comme l'an passé.

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a levé toutes les mesures empêchant la propagation de la grippe aviaire, dès le 1^{er} mai 2023. La volaille peut à nouveau sortir librement. La vigilance reste toutefois de mise, car la maladie continue à se manifester dans plusieurs régions d'Europe. Les détenteurs de volailles restent soumis à l'obligation d'annoncer les cas de maladie ou de mortalité qui se manifesteraient dans leurs effectifs.

602 Contrôle des habitants, bureaux des étrangers

602.01 Contrôle des habitants

Une légère hausse de la population de 46 personnes a été enregistrée en 2023, portant le nombre d'habitants (établis et séjour) à 6'063 personnes au 31 décembre 2023 contre 6'017 personnes au 31 décembre 2022. Nous relevons qu'il y a 5'923 personnes (97,69%) qui sont établies (en résidence), soit 3'758 suisses et 2'165 étrangers. 140 personnes sont en séjour.

Pour la petite anecdote, les patronymes les plus courants à Saint-Prex sont: da Silva (40 personnes), Oliveira (26 personnes), Pereira (25 personnes), Pinto (23 personnes) et Teixeira (23 personnes). *Source Journal de la Côte en ligne du 3 avril 2023 - OFS*

602.02 Bureau des étrangers

La population saint-preyarde est étrangère à 36,55% (2'165 étrangers) au 31 décembre 2023 contre 37,52% (2'216 étrangers) au 31 décembre 2022. Les nationalités les plus représentées sont le Portugal (27,29%), la France (24,38%), l'Italie (11,78%), l'Espagne (5,86%) et le Royaume-Uni (3,42%).

603 Inhumations, gestion administrative du cimetière

603.01 Registre des décès

Durant l'année 2023, 40 décès ont été référencés dans notre registre des décès. Cela concerne 31 habitants de la Commune et 9 personnes ayant vécu à Saint-Prex ou ayant des liens très forts avec notre localité. 5 personnes ont été inhumées dans notre cimetière. Une personne a été inhumée dans un autre cimetière du Canton et une autre dans son pays d'origine. Les cendres de 4 personnes ont été déposées au jardin du souvenir et celles de 6 personnes ont été mises dans une tombe individuelle. Pour les autres incinérations, les cendres ont été remises aux familles ou déposées dans des tombes existantes.

604 Service de défense incendie et de secours, protection civile

604.01 SIS Morget

Le SIS Morget est composé de 3 DPS (détachements premiers secours), soit Denges, Morges et Saint-Prex, et 3 sites DAP (détachements d'appui), soit Dissy, Sempremont et Senoge-Arénaz.

L'OI Saint-Prex (organe d'intervention) est composé des Communes d'Etoy, de Buchillon et de Saint-Prex. Il comptait 20 sapeurs au 31 décembre 2023. M. Dominique Rupp était le responsable du site de l'OI Saint-Prex jusqu'à cette date-là. Il a pris sa retraite après 31 ans dans la défense incendie. M. Nicola Alberton le remplace depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le Comité de direction s'est réuni lors de neuf séances ordinaires. Il a participé à deux séances du Conseil Intercommunal. Durant l'année 2023, le Comité de direction a travaillé sur la modification des statuts, afin d'incorporer un plafond d'endettement. Un préavis sera déposé en 2024.

Le Comité de direction a aussi rencontré les Autorités de Morges à plusieurs reprises, afin de trouver un nouvel emplacement pour accueillir la future caserne principale.

424 interventions ont été effectuées en 2023 (383 en 2022) par le SIS Morget, ce qui représente une augmentation d'environ 10%. 40% des interventions ont lieu en journée, 26% de nuit (entre 18h00 et 7h00) et 34% le weekend.

Parmi ces interventions, 80 d'entre elles ont été effectuées par l'OI Saint-Prex (63 en 2022), ce qui représente presque 19% des interventions.

Le rapport de gestion du SIS Morget sera disponible en intégralité sur notre site internet.

604.02 Protection civile région Morges

Saint-Prex est représenté au Conseil intercommunal par un membre de la Municipalité.

La Commune de Saint-Prex était en charge de la comptabilité de cette association jusqu'à fin 2022. D'un commun accord, il a été convenu que la protection civile se charge elle-même de sa gestion financière dès le 1^{er} janvier 2023.

Les risques de pénurie électrique au début de l'année 2023 ont exercé une influence sur les occupations de la protection civile. Un test black-out a été effectué le 30 juin 2023 à la caserne de Saint-Prex. Le résultat a été très satisfaisant.

La protection civile a été engagée à 5 reprises, pour une opération canicule sur les Communes de Aclens, Etoy, Tolochenaz et Villars-sous-Yens, deux délestages autoroutiers (pour un accident grave sur l'A1 entre Nyon et Coppet et pour un pylône électrique tombé sur l'A1 entre Morges et Aubonne), une intervention suite à l'accident en gare de Renens (installations de commande endommagées) et un appui aux pompiers en raison des pluies diluviennes de décembre dernier.

Le rapport de gestion de la PCi sera disponible en intégralité sur notre site internet.

X. Affaires sociales

La parole à... Anthony Hennard, vice-syndic

Nous avons la chance d'avoir de nombreuses structures dans notre Commune qui répondent aux divers besoins de notre population. Nous les accompagnons de différentes manières, afin de leur permettre de remplir leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

L'Ensemble hospitalier de la Côte nous garantit désormais une couverture médicale à Saint-Prex. Deux médecins officient dans ce cabinet.

Nous soutenons activement l'Entraide familiale qui continue chaque année de faire des records de production de confiture.

Le CMS de Saint-Prex a quitté ses locaux pour s'établir à Rolle.

701 Aide sociale

701.00 Autres organismes

Saint-Prex a adhéré à Pro Senectute Vaud. Cette association offre des prestations directes aux seniors, ainsi qu'indirectes en tant que partenaire spécialisé.

701.01 Entraide familiale

L'Entraide familiale compte 250 membres. Le Comité recherche des bénévoles pour les transports accompagnés, les livraisons de repas chauds et les visites à domicile.

En complément des activités susmentionnées, les tâches de l'Entraide familiale consistent la préparation de confitures, les après-midis jeux, l'atelier tricot'thé, l'atelier Accueil, intégration, français et les cours de conversation en anglais.

701.02 Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)

Un membre de la Municipalité fait partie du CODIR. Saint-Prex dispose également d'un siège au Conseil intercommunal.

Le rapport de gestion de l'ARASMAC ne sera pas disponible avant juin. Nous le publierons en intégralité sur notre site internet dès réception.

703 Santé publique

703.01 Prévention (alcoolisme, drogue, plan canicule, vaccinations)

Comme chaque année, les habitants de 75 ans et plus ont été contactés par écrit, afin de connaître leur besoin d'une visite ou d'un téléphone. Police Région Morges est en charge de cette activité dès que le plan canicule s'active.

Ce plan a été enclenché le 17 août 2023 (deux fois en 2022), car il y a eu un indice de chaleur supérieur à 90, qui correspond à des températures diurnes supérieures à 33°-34°C, pendant 8 jours consécutifs.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec le travailleur social de proximité (TSP) qui vient à la rencontre des jeunes et assure une permanence à la Cabane les mardis de 17 à 19 heures. Il est venu à 39 reprises à la Cabane en 2023.

Le TSP est passé à 112 occasions sur le territoire de Saint-Prex et a noué 1'351 contacts. Il a rencontré 70 jeunes les 13 juillet et 18 août à la plage du Chauchy, dans le cadre du projet Oasis. Ceux-ci ont été sensibilisés au littering et à la gestion du feu durant les canicules.

A la demande de la direction des écoles, le TSP est intervenu ponctuellement entre janvier et mai comme soutien à l'équipe des bus, mais aussi pour repérer les comportements à risque et s'identifier comme personne ressource. Il a aussi été intégré à l'organisation du bal de promo et a assisté à cet événement, ainsi qu'à la soirée des promotions qui marque la fin de la scolarité obligatoire pour les élèves de dernière année.

703.02 Hôpital régional, service d'ambulance

La transition des pratiques des D^{rs} Prod'hom et Althaus en 2023 a été achevée. Le cabinet médical de Saint-Prex est géré par l'Ensemble hospitalier de la Côte.

703.04 CMS Saint-Prex

Les prestations d'aide et de soins à domicile s'adressent aux personnes de tout âge, dépendantes, momentanément ou durablement malades ou en situation de handicap. Le CMS propose également un soutien aux proches aidant·e·s.

Des prestations de conseil et d'accompagnement social sont offertes dans le cadre des prises en charge à domicile, ainsi que par téléphone à toute la population vaudoise par l'intermédiaire de la Centrale des solidarités.

Les prestations de prévention et de promotion de la santé s'adressent aux client·e·s de l'aide et des soins à domicile, ainsi qu'à toutes les familles avec des nouveau-nés ou de jeunes enfants. Le CMS intervient également dans les établissements de l'école obligatoire et postobligatoire.

703.05 AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)

Le dispositif de l'AVASAD constitue la plus grande structure parapublique et le principal acteur de l'aide et des soins à domicile et de la santé communautaire dans le canton de Vaud. Le Canton et les Communes pilotent ce dispositif sur la base d'une politique concertée et d'une vision partagée du développement du maintien à domicile.

Le rapport de gestion de l'AVASAD sera disponible en intégralité sur notre site internet, dès sa parution.

703.06 Fondation de La Côte

En tant que Fondation de droit privé d'utilité publique, la Fondation de La Côte est chargée de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile, et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (LAVASAD).

Le rapport de gestion de la Fondation de la Côte sera disponible en intégralité sur notre site internet, dès sa parution.

704 Logement

704.01 Coopérative d'habitation

Les statuts de la Coopérative d'habitation Cité Derrière donnent l'opportunité aux Commune dans lesquelles la coopérative a construit un immeuble d'être représentées au sein du Conseil d'administration. En conséquence, M. le Syndic siège dans cet organe.

704.02 Expulsion

La Justice de Paix a procédé à l'expulsion forcée de deux locataires. Ces personnes ont pu être relogées.

Nous avons mis en demeure deux personnes dont les effets sont entreposés temporairement dans des locaux, afin d'être conservés conformément à la loi sur les Communes.

706 Accueil de la petite enfance

706.01 AJEMA

Le réseau AJEMA a ouvert, cette année, 88 places d'accueil supplémentaires en accueil parascolaire (64 en 2022). Selon le budget, le nombre d'heures pour Saint-Prex (294'308) est en légère diminution dans tous les types d'accueil (303'667 en 2022).

706.02 Association du Cerf-volant (garderie et UAPE)

L'ouverture de 12 places supplémentaires en 2022 au collège du Chauchy permet désormais d'accueillir 36 enfants.

707 Sécurité au travail

La Municipalité collabore avec Unisanté et propose aux collaborateurs qui le souhaitent, de faire un bilan de dépistage des risques de maladies cardiovasculaires via le bus Bilan et Conseils Santé. Celui-ci était au Vieux-Moulin les 6 et 7 septembre.

XI. Services industriels

La parole à...

- *Stéphane Porzi, Syndic*

Notre eau potable est excellente, ce dont nous sommes très fiers. Les caractéristiques de celles-ci sont publiées sur notre site Internet à la page du service des eaux.

A l'instar de 2022, les pompes de la station de pompage du Vieux-Moulin ont tourné à plein régime durant la belle saison 2023, en raison des fortes chaleurs que nous avons eues. Nous sommes très satisfaits de ne pas avoir été contraints d'ordonner des restrictions d'eau.

Un excellent travail a été fait pour la mise à jour de notre dossier d'autocontrôle.

Plusieurs de nos fontaines ont été équipées de compteurs intelligents. Ceux-ci stoppent l'eau de 22h00 à 07h00.

- *Jan von Overbeck, municipal*

Les turbulences majeures du marché de l'électricité ont nécessité en 2022 un large débat avec les autorités fédérales (ELCom) et Romande Energie, en particulier concernant nos six comptes sur le marché libre. Ces discussions se sont poursuivies en 2023 à différents niveaux.

Le prix de l'électron sur le marché libre était fixé pour 2020-2022. La Municipalité a souscrit de nouveaux contrats fin 2022 pour 2023 et 2024 en cherchant les meilleures offres possibles, ceci en réduisant le volume en fonction de notre production propre au travers des projets en cours. Ces démarches furent très difficiles car le nombre de spécialistes autoproclamés foisonnaient et le marché de l'électricité restait volatil. La Municipalité a souscrit à des contrats jusqu'en 2026, ceci pour laisser le choix à la prochaine législature pour des options qui pourraient se présenter à moyen terme.

Dans ce contexte, des nouvelles lois sont en préparation au niveau cantonal et fédéral. En particulier le concept de CEL (Communauté Électrique Locale) sera très probablement introduit, ce qui permettra de transporter notre production propre au sein de la Commune au travers du réseaux existant, ceci en payant une taxe.

Parallèlement, le Conseil communal a accepté des préavis soumis par la Municipalité pour la pose de panneaux solaires (Sous-Allens 2, STEPi). La mise en réseau en trois étapes entre le parking du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, le toit de ce bâtiment et la station de pompage permettra de créer un réseau de consommation propre. Ce projet devrait s'achever en 2024.

802 Service des eaux

802.01 Plans du réseau, PDDE

Les plans des réseaux sont régulièrement mis à jour. Les informations sont intégrées dans le SIT communal.

Le plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) et l'autocontrôle ont fait l'objet d'une adaptation complète.

802.02 Approvisionnement, production (sources, zones de protection)

Les zones de protection font continuellement l'objet d'un suivi pour s'assurer de la bonne qualité de l'eau.

802.02.01 Réservoir de l'Epine

Nous avons procédé à la révision annuelle de l'installation de télécommande reliant la station de pompage au réservoir de l'Epine et conclu un nouveau contrat d'entretien avec la maison A. Pilet SA.

La signalétique à l'intérieur du réservoir a été améliorée, pour expliquer le fonctionnement des différentes installations.

Un grillage a été posé sur la cheminée d'aération présente sur le toit du réservoir, dans le but de l'obturer.

Nous avons adjugé l'installation de deux mesures de niveau en remplacement de la mesure actuelle qui n'était plus aux normes. Cette intervention aura lieu en 2024. Ce nouvel outil nous permettra de pouvoir calculer avec plus de précision le taux de renouvellement des réservoirs d'eau.

La société BPM Business Process Management monitoring organization risk engineering a effectué des mesures du radon au réservoir de l'Epine, afin de déterminer les valeurs moyennes des limites à prendre en compte pour déterminer les intervalles propices à placer les travaux d'entretien à intervention humaine sur les réservoirs d'eau.

802.02.02 Station de pompage du Vieux-Moulin

Nous avons procédé au remplacement du champ d'anodes pour la protection cathodique de la conduite d'eau potable par la maison Indarco SA, sous la surveillance hydrogéologique du bureau Karakas & Français SA.

Nous avons changé l'ordinateur de gestion qui était obsolète. La prochaine étape est le remplacement de l'automate de gestion qui devient vieillissant.

A la demande de l'Office de la consommation, nous avons recherché une solution pour procéder à l'obturation de la cheminée d'aération se situant au-dessus du puits de pompage, afin de la rendre étanche aux eaux parasites et aux corps étrangers. Ces travaux seront entrepris en 2024.

Un préavis a été déposé en novembre 2022 (14/11.2022) pour la phase 2 du projet de RCP (regroupement pour la consommation propre ou regroupement d'autoconsommateurs) entre la station de pompage et le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin. Il a été accepté par le Conseil communal lors de la dernière séance de 2022. Le bureau MAB Ingénierie a été mandaté pour évaluer les possibilités de transformation des tableaux électriques existants dans la station de pompage. Les travaux sont en cours et seront terminés pour mi 2024.

Le volume d'eau pompé en 2023 s'élève à 844'998 m³ (813'643 m³ en 2022), ceci s'explique par la météo à nouveau particulièrement sèche et chaude durant l'été. Le volume de 2023 est très proche du record de 2018 (845'190 m³ ont été pompés cette année-là). Par contre, le record mensuel date de juillet 2006 (134'779 m³), contre 98'470 m³ en juillet 2023.

802.03 Distribution et installation, compteurs

La société Corelltech procède mensuellement à la détection de fuites sur le réseau d'eau. Cinq fuites ont été décelées sur le réseau communal (trois en 2022) et six sur le réseau privé (sans changement par rapport à 2022).

Dans un souci d'économie d'eau et en prévision des potentielles canicules à venir, nous avons posé des compteurs intelligents sur cinq fontaines. Ces compteurs sont équipés d'horloges qui permettent de stopper l'alimentation durant un certain laps de temps. Ainsi, le débit de ces fontaines est désormais interrompu de 22h00 à 7h00.

802.04 Clients et abonnements

Le nombre de compteurs dans la commune est de 947 (969 en 2022), toutes tailles confondues. 775 d'entre eux (756 en 2022) sont relevés à distance.

18 compteurs ont été changés en 2023.

Nous avons enregistré 12 plaintes, principalement pour des problèmes de pression, de fonctionnement de compteurs, mais également pour la présence d'eau rouge.

802.05 Analyses, contrôles

L'Office de la consommation a procédé, en date du 23 février 2023, à une inspection périodique qui a pour but de vérifier le respect des dispositions du droit alimentaire et autres ordonnances dont l'organe de contrôle a la charge. Des mesures ont été prises dans le courant de l'année 2023 pour répondre aux neuf points relevés.

Nous avons effectué au total 7 contrôles à des fins d'analyses (12 en 2022), ce qui représente 17 échantillons de prélèvements effectués à différents points sur le réseau (16 en 2022).

L'Office de la consommation a procédé, le 25 avril, à une analyse de l'eau potable (échantillon prélevé à la fontaine publique du quai du Suchet). Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

Ledit Office a également prélevé 5 échantillons le 11 juillet pour analyser les eaux de baignade. L'eau est de bonne qualité bactériologique.

L'Autorité européenne de sécurité alimentaires (EFSA) a réévalué en 2020 les risques pour la santé liés à la présence de PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) dans les denrées alimentaires. De nouvelles valeurs maximales pour les PFAS dans l'eau potable ont été définies par l'UE. D'autres pays, comme l'Allemagne ou le Danemark, ont défini ou sont en train de définir des valeurs maximales supplémentaires pour les substances particulièrement critiques que sont l'acide perfluorooctane sulfonique (PFOS), l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), l'acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS) et l'acide perfluorononanoïque (PFNA).

La Suisse est également en train de définir de nouvelles valeurs maximales pour les PFAS dans l'eau potable. Tant que celles-ci ne sont pas encore entrées en vigueur, l'eau potable est évaluée selon la législation actuelle. On peut toutefois s'attendre à ce que les futures valeurs maximales pour les PFAS soient plus strictes.

Dès que les nouvelles valeurs maximales seront entrées en vigueur, les résultats d'analyses disponibles devront être évalués selon la nouvelle législation et les mesures nécessaires devront être prises.

802.06 Bornes hydrantes

86 hydrantes ont été contrôlées par la maison Hinni avec qui nous avons un contrat d'entretien. 81% sont en bon état. 6 d'entre elles présentent un ou plusieurs défauts sérieux (pas maniable, corps de borne fissuré, pertes d'eau, ne vidange plus). 10 autres présentent des défauts, dans la plupart des cas de la partie supérieure, liés à l'aspect visuel ou fonctionnel qui devraient être prises en compte dans la maintenance périodique pour assurer la sécurité d'emploi.

803 Service de l'électricité

803.02 Romande Energie

En 2023, nous avons poursuivi les échanges avec Romande Energie en relation avec nos divers projets comportant la pose de panneaux photovoltaïques. Les divers préavis acceptés par le Conseil communal ont permis d'augmenter notre production, ainsi que l'autoconsommation. Nous arrivons bientôt à la limite de nos possibilités sur les bâtiments communaux dans le cadre des lois actuelles sur l'énergie. Cependant, de nouvelles lois sont en préparation, aussi bien au niveau du Canton que de la Confédération. Celles-ci permettront de poursuivre des projets sur divers bâtiments avec peu d'autoconsommation, car nous pourrions transporter notre production dans le périmètre de la Commune au travers du réseau en payant une taxe.

803.03 Éclairage public

En 2023, le SUI, en collaboration avec le SEEP, a entrepris plusieurs initiatives visant à améliorer l'éclairage public de la Commune. Le préavis n° 04/08.2023 concernant l'assainissement du réseau d'éclairage public des routes cantonales RC1 et RC60 par la pose de luminaires LED de dernière génération, dans le but d'optimiser énergétiquement et de renouveler le parc d'éclairage public, a été accepté par le Conseil communal en septembre 2023.

L'objectif est de poursuivre une démarche lancée en 2018. Le passage aux luminaires LED de ces deux axes les plus gourmands en énergie amènera la Commune de Saint-Prex à atteindre le 73,6% d'utilisation de cette technologie. Les travaux débuteront en 2024.

Par ailleurs, le SEEP a également effectué un contrôle des mâts d'éclairage le long de ces axes, afin d'assurer la sécurité et l'efficacité de l'éclairage public, en identifiant les éventuels besoins de maintenance ou de remplacement des infrastructures existantes.

En collaboration avec Police Région Morges, des études ont également été menées sur les passages piétons des zones limitées à 30 km/h en vue de leur éventuel éclairage différencié lors de l'extinction nocturne, pour des raisons de sécurité et de conformité aux normes. Les travaux pour cette initiative sont prévus pour 2024, sous réserve de l'approbation du crédit par le Conseil communal.

Pour les mêmes raisons, les feux du débarcadère ont été mis sur une alimentation électrique séparée avec l'ajout de panneaux solaires, de manière à ce qu'ils restent allumés, même lorsque l'éclairage public est éteint.

803.05 Pénurie d'électricité

Les marchés de l'énergie se sont détendus en 2023, ceci grâce à un climat clément, au remplissage des barrages à 95%, ainsi qu'aux stocks de gaz. La situation pour 2024 reste encore incertaine, raison pour laquelle les projets d'énergie gardent toute leur importance.

Le SUI et la STEPi ont mandaté un bureau d'ingénieurs pour mener une étude visant à évaluer les mesures nécessaires en cas de pénurie d'électricité, incluant les problématiques de contingentement et de délestage, particulièrement pour la STEPi, ainsi que pour les stations de relevage P1 et P2. Cette initiative a été entreprise dans le but de garantir la résilience et la continuité des opérations en cas de situation d'urgence, conformément aux normes cantonales.

En 2023, la partie de l'étude concernant la STEPi a été achevée avec succès. Les conclusions de cette étude ont permis de mettre en place des mesures préventives et des protocoles d'intervention, afin que la STEPi puisse affronter une éventuelle pénurie d'électricité de manière efficace et conforme aux réglementations en vigueur. Ainsi, la STEPi est désormais prête à faire face à une situation de crise énergétique tout en maintenant ses activités essentielles de traitement des eaux usées.

Cependant, l'étude se poursuit encore en 2024 pour les stations de relevage P1 et P2. Cette phase de l'étude vise à évaluer les besoins spécifiques et à proposer des solutions adaptées pour assurer leur fonctionnement optimal en cas de pénurie d'électricité. Une fois achevée, l'ensemble du dispositif de gestion des situations d'urgence sera pleinement opérationnel, renforçant ainsi la résilience du réseau d'assainissement de la Commune face aux défis potentiels liés à l'alimentation électrique.

805 Service chaleur-force, chauffage à distance

806 Energies renouvelables

Durant l'année 2023, la Municipalité a poursuivi sa politique de transition énergétique avec des préavis pour la pose de panneaux solaires.

Le préavis n° 01/03.2023 pour financer la reconstruction du Centre technique communal (CTC, anciennement déchèterie) sur la parcelle communale n° 347, sise au chemin de Glapin 22, ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques (1'434 m², 160 kWh) sur le toit de ce bâtiment a été accepté par le Conseil communal le 31 août.

Le préavis n° 05/08.2023 pour équiper le collège de Sous-Allens 2 de panneaux photovoltaïques en vue d'une autoconsommation a été accepté par le Conseil communal le 1^{er} novembre.

Le préavis n° 10/12.2023 pour adapter le tableau électrique de la STEPi, la gestion des flux des boues, ainsi que pour l'automatisation des processus en cas de contingentement et de délestage conformément au plan OSTRAL a été accepté par le Conseil communal le 7 février 2024. Ceci permettra d'optimiser l'autoconsommation.

807 Téléréseau, son, images

807.01 Téléréseau

En 2023, le déploiement du réseau FTTH (fibre optique jusque dans les habitations) par Swisscom à Saint-Prex devait normalement être achevé, mais des retards ont été rencontrés. Selon les dernières informations de Swisscom en 2024, les travaux sont presque terminés. Cependant, en dehors de ces délais, il n'y a pas eu de changement majeur depuis le rapport de gestion 2022. Le déploiement du réseau s'est poursuivi tout au long de l'année 2023 sans être achevé à ce jour. La Municipalité, par le biais du SUI, a accompagné ces travaux en fournissant les permis de fouilles et d'occupation du sol nécessaires, tout en cherchant à minimiser leur impact.

XII. Vie associative locale, événements, documentation sur la Commune

La parole à...

- *Stéphane Porzi, Syndic*

La Commune compte plus d'une trentaine d'associations et de sociétés locales actives sur son territoire dans des domaines variés comme la culture, le sport, l'entraide ou la sécurité. Les activités qu'elles proposent sont souvent liées aux loisirs ou encore aux liens sociaux. Il est plaisant de constater la richesse et la diversité de notre tissu associatif, il y en a pour tous les âges. La Municipalité souhaite remercier toutes les personnes qui s'engagent bénévolement pour faire vivre ces associations et encourage chacun à participer et à les soutenir.

En 2023, toutes les sociétés locales ont repris leur marche en avant et les manifestations se succèdent à un rythme effréné. Les repas de soutien, soirées annuelles, spectacles, concerts, expositions, trophées, p'tits marchés du Bourg, aubades, concours, trocs, tournois, régates, challenges, tirs, journée de l'huître – et j'en oublie certainement – animent notre village.

Le 7 octobre, un nouvel événement a pris ces racines dans notre village, le British Car Meeting. Nous avons reçu beaucoup de félicitations de la part des nombreux visiteurs qui ont souligné l'engagement et la gentillesse des habitants, ainsi que l'accueil des commerçants, restaurateurs et stands des sociétés locales. Celles-ci leur sont destinées.

En résumé, les Saint-Preyardes et les Saint-Preyards ont le sens de l'accueil, aiment leur village et le font vivre.

901 Sociétés locales

Deux nouvelles sociétés locales se sont créées en 2023. Il s'agit de:

- Association «Le Park»
- Lunidea

La Société de Jeunesse s'est vu confier l'organisation du Giron du Pied du Jura en 2025. Une association, intitulée «Société du Pied FVJC 2025» a été spécifiquement créée pour l'organisation de cette manifestation. Elle sera dissoute après la fête.

902 Festivités, manifestations locales, commémorations

En juin, la Municipalité a convié la population à célébrer les 50 ans du Prix Wakker. La fête s'est déroulée au Manoir de Saint-Prex et a été agrémentée de diverses animations, dont des chants d'enfants, des activités artistiques variées et des apéritifs.

En octobre, la Commune de Saint-Prex a eu le plaisir d'accueillir pour la première fois le British Car Meeting dans le cadre pittoresque du Vieux-Bourg. L'événement s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, favorisée par une météo idéale. Les nombreuses vieilles voitures exposées ont attiré beaucoup de monde.

902.00 Festivals divers

ErenFestival n'a pas eu lieu en 2023. La prochaine édition est planifiée pour les 10 et 11 août 2024.

902.01 St-Prex sur les Quais

La manifestation s'est tenue sur trois jours le 30, 1^{er} et 2 juillet 2023.

Le déjeuner sur les quais a remporté un grand succès, avec le service assuré par les Paysannes vaudoises.

902.02 Fête du 1^{er} août

La Commune a travaillé avec un nouvel artificier. Le feu d'artifices a été tiré sans aucun problème.

La fête a été un succès populaire. Les personnes ont pu se sustenter auprès des stands du FC Amical, ainsi que de divers foodtrucks présents.

902.04 P'tits Marchés

Le Bourg a accueilli 10 marchés (11 en 2022), avec une moyenne de 60 stands par événement. L'arrivée du Père Noël a eu lieu lors du marché du 17 décembre 2023.

902.05 Chantée des écoles

Cette traditionnelle chantée a eu lieu dans le cadre des « Jeudis de l'Avent » les 7 et 14 décembre sur la place de l'Horloge et le 21 décembre sous l'auvent du collège du Cherrat en raison du mauvais temps.

La Municipalité a offert un jus de pomme et du vin chaud à la population, ainsi qu'une soupe préparée par les enfants, avec l'aide des collaborateurs du SEEP, le dernier jeudi.